



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Onde - Outil Numérique pour la direction d'école

Manuel de référence à destination des écoles privée sous-contrat

Avril 2026 – à partir de la version 3.28 de Onde

Table des matières

Historique des modifications	5
Présentation de l'application.....	6
Accès à l'application	9
Ergonomie de l'application	10
Les états administratifs du dossier élève dans Onde	15
Onde au fil de l'année scolaire : le calendrier de gestion.....	19
Utilisation de Onde en saisie directe	22
Le tableau de bord.....	22
Présentation	22
Corriger les anomalies sur les données	24
Traiter les dossiers des élèves	26
Suivre les répartitions dans les classes et regroupements.....	29
La carte d'identité.....	30
Consulter la carte d'identité.....	30
Ajouter ou modifier la signature	30
Préciser les dispositifs de scolarisation adaptée présents dans l'école.....	33
La « Fiche élève »	34
Accéder à la fiche élève.....	34
Consulter les données de l'élève.....	35
Modifier l'identité de l'élève	37
Gérer les responsables.....	38
Consulter et mettre à jour la scolarité de l'élève sur l'année N	44
Consulter et mettre à jour la scolarité de l'élève sur l'année N+1.....	46

Consulter le cursus scolaire.....	47
Corriger les liens erronés	48
Admettre un ou plusieurs élève(s).....	50
Enregistrer une admission acceptée ou une mise en admissibilité avec un dossier identifié.....	51
Enregistrer une admission acceptée ou une mise en admissibilité sans dossier identifié	54
Enregistrer une admission collective ou une mise en admissibilité collective	58
Rattacher un responsable à un élève.....	59
Mettre à jour ou annuler l'admission d'un élève.....	60
Enregistrer une admission définitive ou annuler une admission acceptée.....	61
Gérer les classes et regroupements	63
Créer une classe ou un regroupement.....	63
Modifier une classe.....	66
Supprimer une classe ou un regroupement	67
Répartir les élèves dans les classes et regroupements	69
Gérer les répartitions via le menu « Ecole > Classes et regroupements »	69
Supprimer la répartition d'un élève d'une classe	70
Répartir ou supprimer la répartition d'un élève d'un regroupement.....	71
Gérer les répartitions depuis le menu « Elèves -> Répartition dans les classes & regroupements ».....	71
Corriger la répartition depuis la fiche élève	73
Radier les élèves	74
Gérer les décisions de passage	76
Enregistrer et mettre à jour les passages de niveau	76
Enregistrer une demande d'appel.....	79

Manuel de référence à destination des écoles privées sous-contrat

Générer un document administratif.....	81
Envoyer un mél.....	82
Editer des listes.....	84
Editer la liste des personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève.....	84
Editer la liste des élèves par classe ou regroupement	87
Extraction des listes personnalisées.....	88
Générer une liste personnalisée	88
Utilisation d'une solution privée interfacée avec Onde	90

Historique des modifications

Version	Date	Auteur	Modifications apportées
V1	07/11/2025	Dgesco	Création
V2	21/11/2025	Dgesco	Ajout d'explications sur la sélection de tous les destinataires lors de l'envoi d'un mél.
V3	23/04/2026	Dgesco	Modification de l'infographie « Accès à l'application » (p.9) Ajout d'un point d'attention concernant l'affichage des prévisions année +1 dans le tableau de bord (p.23) Ajout d'un point de vigilance sur la signature pour les directeurs délégués (p.31) Ajout de la description de la fonctionnalité « Extractions personnalisées » (p.88)

Présentation de l'application

Présentation de l'application : finalités, fonctionnalités et usages

L'application Onde (Outil numérique pour la direction d'école) est un outil d'aide à la gestion administrative et pédagogique des élèves des écoles publiques et privées et permet d'assurer le contrôle de l'obligation d'instruction.

Elle est mise en œuvre dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques et privées, dans les établissements et services médico-sociaux, dans les circonscriptions scolaires du 1er degré, dans les services départementaux de l'éducation nationale (SDEN) et dans les mairies qui le demandent pour les données qui les concernent.

Elle a pour finalités :

- la gestion administrative et pédagogique de la scolarité des élèves du premier degré ;
- la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré ;
- le contrôle de l'obligation d'instruction ;
- le pilotage académique et national.

Pour information :

La gestion administrative des élèves de niveaux collège et lycée, voire relevant de certaines formations du supérieur doit être effectuée dans l'application Siècle-BEE.

Lorsqu'un élève ne suit pas une formation relevant du ministère de l'Éducation nationale, et afin de déterminer s'il doit être présent dans Onde ou dans BEE, la règle suivante doit être appliquée (N étant l'année de la rentrée scolaire) : Les élèves ayant **11 ans au cours de l'année N** doivent être enregistrés dans Siècle-BEE, et ceux qui auront **11 ans au cours de l'année N+1** doivent être enregistrés dans Onde.

Avec cette application :

- les agents en mairie peuvent inscrire les élèves dans une école et le directeurs et directrices d'école pourront récupérer les dossiers des élèves saisis en mairie ;
- le directeur ou la directrice d'école prépare la rentrée scolaire suivante et réalise tous les actes de gestion au cours de l'année scolaire ;
- les agents des services de l'éducation nationale (DSDEN) assurent en relation avec les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale (IEN) chargées de circonscription, la gestion et le pilotage de l'enseignement du 1er degré dans son département et les circonscriptions correspondantes.

Deux modes d'utilisation de l'application sont disponibles pour les directeurs et directrice d'école privé :

- une **saisie directe** dans Onde ;

- un mode « **interfacé** » : dans ce cas précis, la saisie des données se fait directement via le logiciel éditeur et la mise à jour des données dans Onde se fait via les échanges APIs, toujours à partir du logiciel éditeur. Pour mettre en place ce mode d'utilisation, une procédure spécifique doit-être mise en place avec une qualification de l'éditeur.

Avec le mode « **saisie directe** » dans l'application, **le directeur ou la directrice d'école** peut réaliser l'ensemble des actes de gestion tout au long de l'année scolaire et préparer la rentrée scolaire suivante :

- elle permet de saisir les admissions et les radiations des élèves, ainsi que d'éditer divers documents administratifs (fiches de renseignements, certificats de scolarité ou de radiation, attestations de scolarité antérieure, notifications de poursuite de scolarité) ;
- elle simplifie l'organisation des classes en offrant la possibilité d'en créer, d'y répartir les élèves ;
- elle permet d'enregistrer les passages de niveau et également de corriger le niveau des élèves ;
- elle propose l'édition de listes tout au long de l'année scolaire.

Onde, un outil préalable à l'immatriculation des élèves

Chaque élève admis accepté dans une école, dès sa première scolarisation, se voit attribuer automatiquement un numéro interne à l'Éducation nationale, appelé « identifiant national de l'élève » (INE) qu'il conservera pendant toute sa scolarité.

L'INE est composé de la façon suivante :

- de l'année de rentrée scolaire de création de l'identifiant (2 caractères) ;
- d'un numéro d'ordre (7 caractères) ;
- d'une clé de contrôle (2 caractères).

Le processus d'immatriculation peut être déclenché dès que les données nécessaires sont renseignées : le nom, le prénom, le sexe, la date et le lieu de naissance de l'élève ainsi que l'école de scolarisation

Dès qu'un changement de statut est effectué dans Onde (admis définitif, radié, etc), une mise à jour du statut est automatiquement envoyée à la BNIE.

Contexte juridique

ARRÊTÉS MINISTERIELS :

- [Arrêté du 20 octobre 2008](#) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Outil numérique pour la direction de l'école » (Onde).
- [Arrêté du 25 mai 2023](#) portant modification d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Outil numérique pour la direction de l'école » (Onde).

DECLARATION CNIL : Déclaration à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en date du 24 décembre 2004, modifiée en 2008.

CONTEXTE JURIDIQUE POUR LES ECOLES PRIVEES :

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République introduit dans le code de l'éducation une disposition relative à l'identifiant national élève (INE).

« [Article L131-6-1](#) : Afin notamment de renforcer le suivi de l'obligation d'instruction par le maire et l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation et de s'assurer ainsi qu'aucun enfant n'est privé de son droit à l'instruction, chaque enfant soumis à l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 se voit attribuer un identifiant national. »

Ainsi, **tous les élèves entre 3 et 15 ans** qui sont scolarisés en établissement privé sous contrat doivent être **immatriculés (c'est-à-dire se voir attribuer un INE)**, en s'appuyant sur le dispositif déjà en place pour les autres établissements : Onde-BNIE dans le 1er degré ; SIECLE-SYSCA-RNIE dans le 2^d degré.

Pour l'application de cette disposition :

- le décret n° 2021-1650 du 14 décembre 2021 (JORF du 16/12/2021) a modifié l'article R. 131-3 du code de l'éducation qui fixe la liste des données utiles au contrôle de l'obligation d'instruction par le maire, en mettant ces données en cohérence avec celles requises pour l'attribution de l'INE ;
- l'arrêté du 14 décembre 2021 pris pour l'application du IV de l'article R. 131-3 du code de l'éducation (JORF du 16/12/2021) impose l'utilisation de Onde et SIECLE par les écoles et établissements (publics et privés) pour enregistrer ces données (cet enregistrement s'effectue soit directement dans Onde pour les écoles en saisie directe, soit dans les applications éditeurs pour les écoles interfacées.

Accès à l'application

1 Se connecter au portail Arena à partir de l'URL académique*

i *Le portail Arena a une adresse distincte selon l'académie.

2 S'identifier en saisissant votre **clé OTP** ou vos **identifiants et mot de passe** de messagerie professionnelle



Attention : Seules les adresses e-mail professionnelles de type prenom.nom@ac-academie.fr sont valides. Les identifiants sont ceux utilisés pour se connecter au portail Pléiade ou Arena.

Une fois connecté, le nom et le prénom s'affichent en haut à droite du Portail Agent.

3 Rechercher l'application Onde

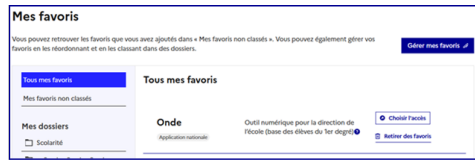
a) Depuis l'arborescence des domaines et sous-domaines



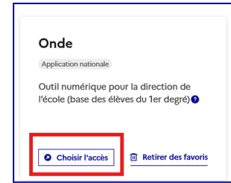
b) Par recherche directe



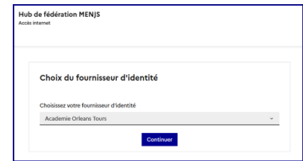
c) Depuis la fenêtre « Mes favoris » (si vous l'avez ajoutée à vos favoris)



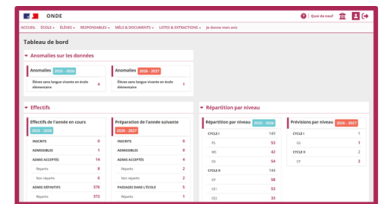
4 Cliquer sur le bouton « Choisir l'accès » pour sélectionner votre académie



5 Sélectionner votre académie d'appartenance à partir de l'écran « Hub de fédération MENJS »



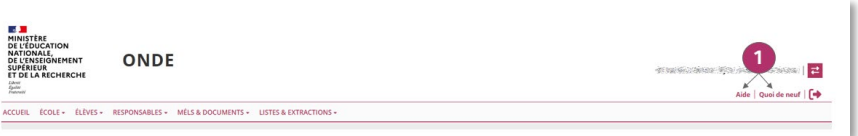

Vous êtes maintenant connecté à Onde !

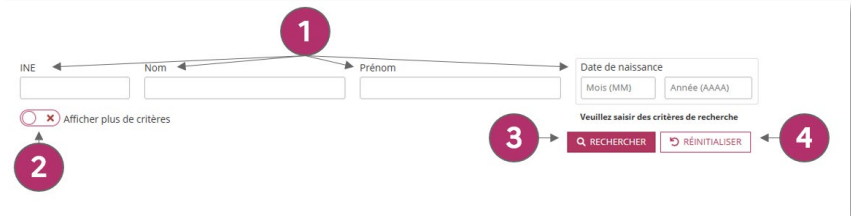
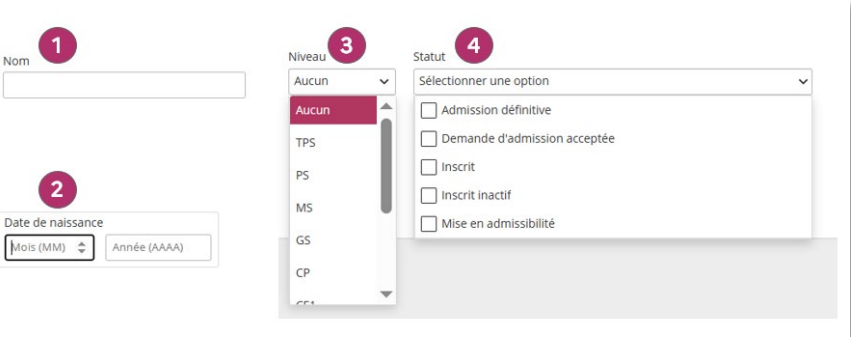


Ergonomie de l'application

Ce paragraphe permet de présenter l'ergonomie générale de l'application.

L'application a été pensée pour être facile à utiliser : son ergonomie claire permet de retrouver rapidement les informations souhaitées et de réaliser sans difficulté les différents actes de gestion.

Description	Capture d'écran
<h3>Le bandeau de l'application</h3> <p>Pour accéder aux dernières actualités de Onde ainsi qu'à l'ensemble des ressources documentaires (guide, fiches pas à pas, FAQ, mentions légales, informations sur l'accessibilité, assistance), cliquez sur les liens disponibles dans le bandeau. Vous serez redirigé vers la page dédiée sur Eduscol (1).</p>	 <p>The screenshot shows the top navigation bar of the ONDE application. On the left, there is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE' and the 'ONDE' logo. On the right, there is a red circle with the number '1' pointing to the 'Aide' link. Below the navigation bar, there is a horizontal menu with items: ACCUEIL, ÉCOLE, ÉLÈVES, RESPONSABLES, MÉLS & DOCUMENTS, LISTES & EXTRACTIONS.</p>
<h3>Le méga-menu</h3> <p>Un méga-menu s'affiche en haut de chacune des pages de l'application. Il offre un accès rapide aux différentes fonctionnalités (1).</p> <p>Au clic sur un des menus, un bandeau déroulant apparaît. Ce bandeau est organisé en sections (2), elles-mêmes composées de sous-menus (3).</p> <p>Chaque sous-menu correspond à une fonctionnalité spécifique et redirige vers une page dédiée de l'application.</p>	 <p>The screenshot shows the mega-menu expanded. A red circle '1' points to the top navigation bar. A red circle '2' points to the 'ADMINISTRATION' section. A red circle '3' points to the 'Classe et regroupements' sub-menu. The 'EFFECTIFS' section is also visible on the right.</p>

Description	Capture d'écran
<p>Le bandeau de recherche</p> <p>Un bandeau de recherche peut être présent sur plusieurs écrans de l'application. Il permet à l'utilisateur de filtrer les données affichées dans les tableaux de résultats.</p> <p>Le bandeau est composé de plusieurs champs de saisie (1). Certains bandeaux incluent un bouton « Afficher plus de critères » (2) qui permet de déployer des champs supplémentaires afin d'affiner davantage la recherche. Une fois les critères renseignés, l'utilisateur peut lancer la recherche en cliquant sur le bouton « Rechercher » (3). Pour réinitialiser tous les champs et revenir à l'état initial, il suffit de cliquer sur le bouton « Réinitialiser » (4).</p>	
<p>Champs de saisie</p> <p>Il existe différents champs dans le bandeau de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les champs libres (1) ; • les champs libres restreints (2) ; • les listes à sélection unique (3) ; • les listes à sélection multiple (4). <p>Attention : certains champs peuvent être obligatoires, ils sont précisés par un astérisque rouge.</p>	

Description

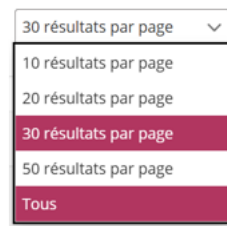
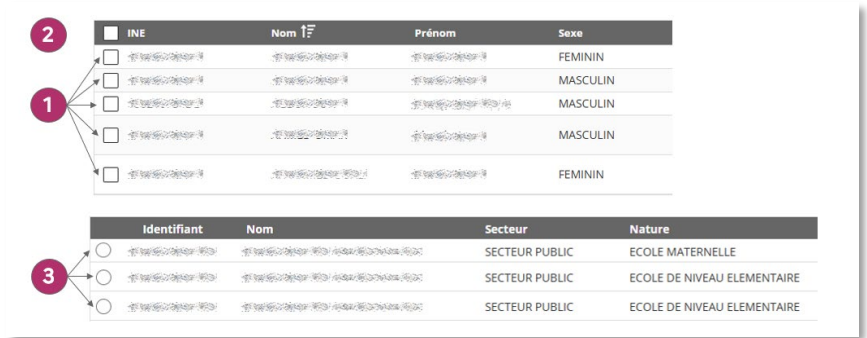
Capture d'écran

Les tableaux de résultats

Les tableaux de résultats peuvent être utilisés uniquement pour la visualisation ou nécessiter une action de l'utilisateur.

1. certains tableaux permettent la sélection multiple via des cases à cocher en début de ligne (1). Une sélection globale est également possible via l'encoche dans l'en-tête de colonne (2);
- d'autres tableaux ne permettant la sélection que d'un seul résultat à la fois. Dans ce cas, la sélection se fait via des boutons radio (3).

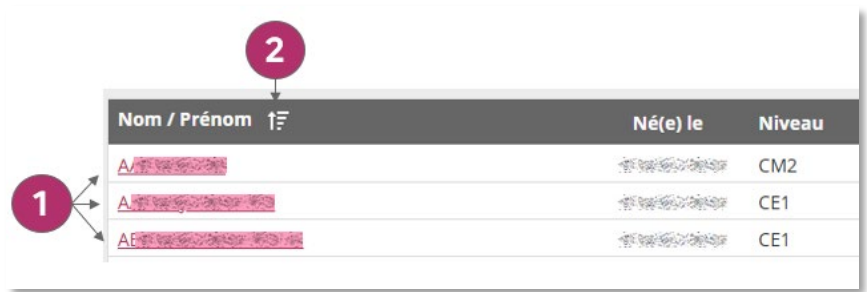
Attention : l'encoche (2) ne sélectionne que les lignes visibles à l'écran. Pour sélectionner l'ensemble des résultats, l'utilisateur doit d'abord afficher tous les éléments (Afficher « Tous », (4), puis cliquer sur l'encoche.




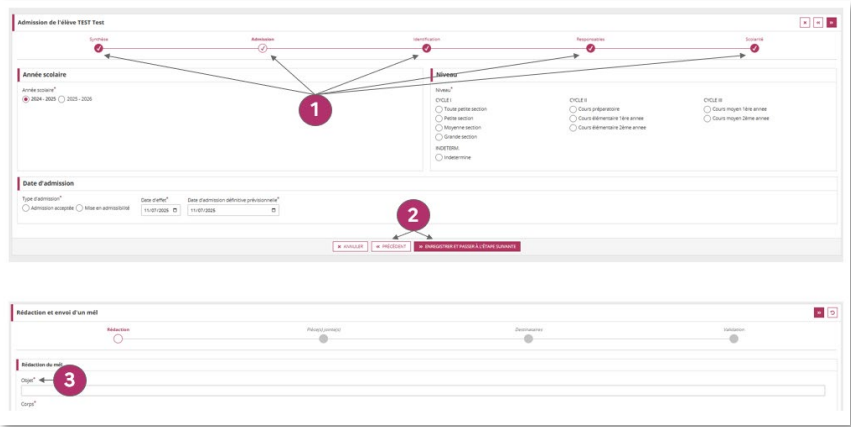
Redirections

Dans certains tableaux, certaines lignes sont cliquables. Un clic sur ces éléments redirige vers un nouvel écran (fiche élève, présentation d'une classe, etc.) (1).

Certaines colonnes peuvent également être triées par ordre alphabétique (2).



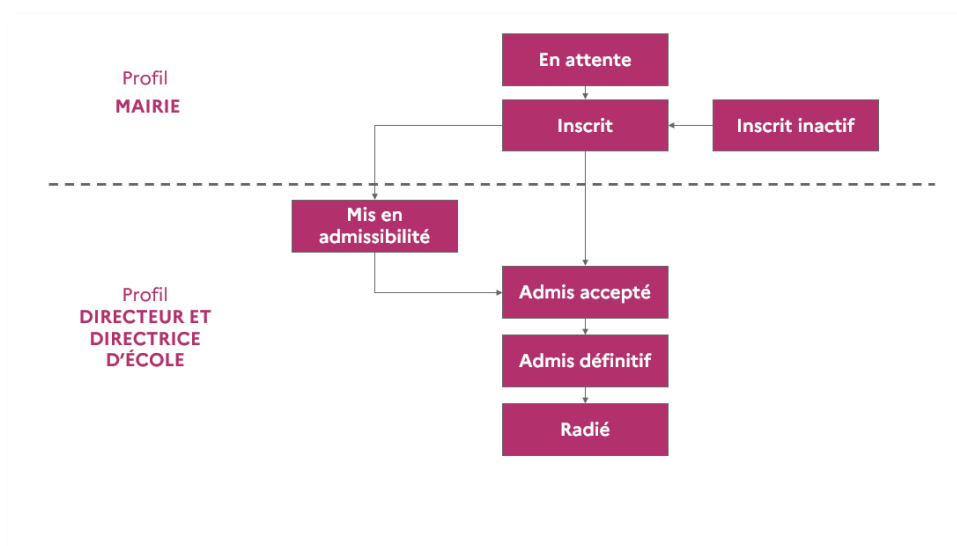
Description	Capture d'écran
<p>Les boutons d'action</p> <p>L'application utilise différents types de boutons d'action (par exemple : supprimer, modifier, répartir, etc.).</p> <p>Certains boutons sont affichés sous forme de texte explicite (« Admettre »), tandis que d'autres sont représentés par une icône (par exemple : un crayon, pour l'action « Modifier »). Lors du survol d'un bouton icône avec la souris, une info-bulle s'affiche et précise l'action associée.</p> <p>Remarque : Des boutons peuvent être grisés et empêcher l'action. Pour en identifier les raisons, survoler le bouton.</p>	
<p>Modale de confirmation</p> <p>Certaines actions nécessitent une confirmation de l'utilisateur. Dans ce cas, une modale de confirmation s'affiche à l'écran. Deux options sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • oui : pour valider l'action ; • non : pour revenir en arrière sans effectuer l'action. 	

Description	Capture d'écran
<p>Les messages</p> <p>Différents messages peuvent apparaître sur les écrans :</p> <p>Des messages encadrés en rouge sur fond blanc(1): ce sont des messages pour aider l'utilisateur dans ses actions.</p> <p>Des messages sur fond rouge (2): ce sont des messages d'erreurs. Il convient de cliquer sur « Afficher les détails » pour comprendre la situation ou la communiquer auprès de l'assistance.</p>	
<p>L'étapier</p> <p>Un étapier a été mis en place pour mieux accompagner l'utilisateur dans la réalisation des différents processus métiers.</p> <p>L'utilisateur peut naviguer librement entre les étapes en cliquant sur leur nom (1), ce qui permet de revenir en arrière à tout moment, ou sur les boutons « Suivant » ou « Précédent » (2).</p> <p>Toutefois, si une étape contient des données obligatoires non renseignées (3), la navigation vers les étapes suivantes est bloquée tant que ces informations ne sont pas complétées.</p> <p>Pour sortir à tout moment de l'étapier, il convient de cliquer sur le bouton « Annuler ».</p>	

Les états administratifs du dossier élève dans Onde

Dans Onde, le dossier d'un élève évolue à travers différents statuts administratifs, depuis son inscription en mairie jusqu'à son admission et radiation de l'école.

Voici un tableau récapitulatif de ces différents statuts administratifs du dossier de l'élève dans Onde.



La réalisation de certains actes de gestion dépend du statut administratif du dossier de l'élève.

Les statuts administratifs	Fonctionnalités disponibles pour le dossier de l'élève
<p>« En attente »</p> <p>Un élève est en « attente » quand la mairie procède à son inscription et diffère la validation de son inscription dans une école.</p> <p>L'élève est alors dans l'attente de son inscription effective dans une école.</p>	<p>La mairie peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> inscrire l'élève dans une ou plusieurs écoles de sa commune ; accéder à la fiche de l'élève dans le suivi des inscriptions. <p>Le directeur ou la directrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> ne voit pas apparaître la fiche de l'élève ; ne peut effectuer aucune autre action le concernant. <p>Remarque : L'élève n'est pas encore inscrit dans une école</p>

Les statuts administratifs	Fonctionnalités disponibles pour le dossier de l'élève
<p>« Inscrit »</p> <p>Un élève est inscrit dans une ou plusieurs école(s) par le maire de la commune dont dépend(ent) l'(les) école(s).</p>	<p>La mairie peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • visualiser la fiche de l'élève dans le suivi des inscriptions ; • consulter ou modifier le dossier administratif de l'élève ; • renseigner les services périscolaires ; • éditer des listes ; • éditer le certificat d'inscription. <p>Le directeur ou la directrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • voit apparaître le dossier administratif de l'élève ; • peut consulter le dossier administratif de l'élève ; • peut admettre (Admission acceptée et définitive) l'élève. <p>Remarque : L'élève est inscrit dans l'école mais pas encore présent physiquement dans l'école.</p>
<p>« Inscrit inactif »</p> <p>L'inscription inactive permet à un élève en situation de handicap de rester lié à son école de secteur, même s'il est accueilli ailleurs pour bénéficier d'une prise en charge adaptée.</p>	<p>La mairie peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • visualiser l'élève dans le suivi des inscriptions ; • consulter ou modifier le dossier administratif de l'élève. <p>Le directeur ou la directrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne voit pas apparaître le dossier administratif de l'élève ; • ne peut effectuer aucune autre action le concernant. <p>Remarque : L'élève n'est pas encore présent physiquement dans l'école</p>
<p>« Mis en admissibilité »</p> <p>Un élève est mis en admissibilité par un directeur ou une directrice lorsque l'admission acceptée doit être différée.</p> <p>C'est le cas des enfants de deux ans, qui peuvent être admis acceptés en fonction des places disponibles dans les maternelles.</p>	<p>La mairie peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • visualiser l'élève dans le suivi des inscriptions, • consulter ou modifier le dossier administratif de l'élève, • renseigner les services périscolaires, • éditer des listes. <p>Le directeur ou la directrice peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consulter le dossier administratif de l'élève ; • modifier le dossier administratif de l'élève ; • peut admettre (Admission acceptée et définitive) l'élève. <p>Remarque : L'élève n'est pas encore présent physiquement dans l'école.</p>

Les statuts administratifs	Fonctionnalités disponibles pour le dossier de l'élève
<p>« Admis accepté »</p> <p>Le directeur ou la directrice procède à l'admission acceptée de l'élève.</p>	<p>La mairie peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • visualiser l'élève dans le suivi des inscriptions ; • consulter ou modifier le dossier administratif de l'élève ; • renseigner les services périscolaires ; • éditer des listes. <p>Le directeur ou la directrice peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consulter ou modifier le dossier administratif de l'élève ; • répartir l'élève dans une classe ou un regroupement ; • éditer des listes des élèves répartis dans une classe ; • peut admettre définitivement l'élève. <p>Remarque : L'élève est attendu dans l'école à partir de la date d'effet de l'admission définitive. Il n'est pas encore présent physiquement dans l'école.</p>
<p>« Admis définitif »</p> <p>Le directeur ou la directrice a constaté la présence effective de l'élève dans l'école. Il enregistre alors son admission définitive.</p>	<p>La mairie peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • visualiser l'élève dans le suivi des inscriptions ; • consulter le dossier administratif de l'élève ; • renseigner les services périscolaires ; • éditer des listes ; • procéder à des extractions de listes. <p>Le directeur ou la directrice peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser toutes les fonctionnalités de l'application. <p>Remarque : L'élève est comptabilisé dans les effectifs de l'école après sa répartition dans une classe et dès réception de l'INE ou de sa confirmation.</p>

Les statuts administratifs	Fonctionnalités disponibles pour le dossier de l'élève	
<p>« Radié »</p> <p>Le directeur ou la directrice a saisi la radiation de l'élève avec une date d'effet.</p> <p>L'élève sera identifié comme « radiable » sur l'application jusqu'à la date d'effet. Au-delà de celle-ci, il sera considéré comme « radié ».</p> <p>Si la date d'effet est antérieure à la date du jour, alors l'élève sera considéré comme « radiable » jusqu'à minuit, puis « radié ».</p>	<p>AVANT LA DATE D'EFFET</p> <p>La mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> ne peut pas visualiser la demande de radiation de l'élève. <p>Le directeur ou la directrice peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> éditer un certificat de radiation, visualiser dans la gestion courante l'élève qui sera effectivement radié à une date d'effet différée (élève « radiable »). <p>Remarque : L'élève est toujours comptabilisé dans les effectifs de l'école jusqu'à échéance de la date d'effet.</p> <p>L'élève peut faire l'objet d'une admission acceptée dans une autre école avec une date d'effet postérieure ou égale à la date d'effet de la radiation.</p>	<p>APRES LA DATE D'EFFET</p> <p>La mairie peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> visualiser l'élève radié dans le suivi des inscriptions ; éditer des listes des élèves radiés. <p>Le directeur ou la directrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> peut éditer un certificat de radiation de l'élève radié jusqu'au terme de l'année scolaire en cours. <p>Remarque : L'élève n'est plus comptabilisé dans les effectifs de l'école.</p> <p>L'élève peut faire l'objet d'une admission acceptée et d'une admission définitive dans une autre école.</p>

Onde au fil de l'année scolaire : le calendrier de gestion

Tout au long de l'année scolaire, le directeur d'école est chargé de réaliser divers actes de gestion. Ces différents actes métiers sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Période de l'année	Actions du directeur ou de la directrice	Observations
Dès la rentrée scolaire	Admission définitive des nouveaux élèves après constat de leur présence effective dans l'école.	Les élèves sont comptabilisés dans les effectifs de l'école.
	Radiation des élèves non présents à la rentrée.	La radiation de l'élève dans l'école de départ est indispensable pour permettre son admission définitive dans une autre école.
	Mise à jour de la carte d'identité de l'école : Nom du directeur ou de la directrice.	La mise à jour est nécessaire, car le nom du directeur ou de la directrice apparaît sur les certificats de radiation et de scolarité.
	Répartition : vérification de la répartition des élèves dans les classes.	Seuls les élèves répartis ayant un INE sont comptabilisés dans le constat des effectifs : il est donc important de vérifier leur répartition.
	Constitution du dossier administratif unique.	Les élèves ayant des fiches administratives en double ont leur demande d'attribution / de vérification d'INE en attente : l'admission définitive est bloquée. Afin que l'élève n'ait qu'un SEUL ET UNIQUE dossier, le directeur ou la directrice doit traiter les admissions définitives bloquées pour permettre l'envoi automatique de la demande à la BNIE qui attribue les INE.
	Vérification du retour de l'INE.	Si les élèves n'ont pas d'INE attribué ou vérifié, ils ne pourront pas être comptabilisés dans le constat des effectifs.
Septembre	Réalisation du constat d'effectifs à la demande du DASEN.	Tous les élèves admis définitifs, répartis et ayant eu un retour d'INE sont comptabilisés.
Tout au long de l'année	Admission définitive des élèves nouvellement arrivés.	Tout élève constaté présent dans l'école doit faire l'objet d'une admission définitive qui déclenche la procédure de vérification ou d'attribution de l'INE.
	Radiation des élèves qui partent.	La radiation de l'élève dans l'école de départ est indispensable pour permettre son admission définitive dans une autre école.
	Répartition des élèves nouvellement arrivés.	Tout nouvel élève doit être réparti dans une classe pour figurer sur les listes et les documents, et être comptabilisé dans les effectifs des élèves de l'école.
	Enregistrement des passages de niveau en cours d'année.	Seuls les élèves admis définitivement ayant un INE, peuvent faire l'objet d'un passage de niveau.

Période de l'année	Actions du directeur ou de la directrice	Observations
	Mise à jour de la scolarité des élèves.	La scolarité de l'élève peut être mise à jour dès que l'élève est admis définitivement.
	Edition de listes.	Tout au long de l'année, le directeur ou la directrice peut éditer des listes.
En juin et quelques jours avant la fin de l'année scolaire	Enregistrement des passages de niveau pour l'année scolaire suivante.	Seuls les élèves admis définitivement ayant un INE, peuvent faire l'objet d'un passage de niveau. Les élèves sans passage de niveau seront automatiquement radiés lors du traitement de changement d'année.
	Création des classes pour l'année scolaire suivante.	En vue de préparer la future année scolaire, le directeur ou la directrice doit créer les classes de l'année scolaire suivante.
	Admission acceptée des élèves pour l'année scolaire suivante.	En vue de préparer la future année scolaire, le directeur ou la directrice doit procéder à l'admission acceptée des élèves qui sont susceptibles d'être présents à la prochaine rentrée.
	Répartition des élèves pour l'année scolaire suivante.	En vue de préparer la future année scolaire, le directeur ou la directrice doit répartir les élèves admis acceptés au titre de la rentrée scolaire suivante.
	Radiation des élèves quittant l'école à la fin de l'année scolaire.	Les élèves quittant l'école en fin d'année scolaire doivent faire l'objet d'un passage de niveau précisant « quitte l'école ». Ils seront automatiquement radiés par le traitement de changement d'année.
	Edition de la liste des élèves répartis dans chaque classe pour le jour de la rentrée.	Le directeur ou la directrice peut éditer les listes de classes de la future rentrée scolaire.

Changement d'année scolaire

La veille du jour de la rentrée scolaire des élèves, l'année scolaire courante (année N) s'achève. Dans la nuit qui précède le jour de la rentrée scolaire des élèves, un traitement automatique « le changement d'année scolaire » est effectué dans l'application.

Ce traitement automatique consiste à :

- transformer l'année scolaire en préparation N+1 en année scolaire courante. Toutes les fonctionnalités au titre de l'année scolaire courante peuvent être utilisées ;
- historiser l'année scolaire courante N qui devient l'année scolaire précédente. Le cursus des élèves s'enrichit d'une nouvelle année.

Utilisation de Onde en saisie directe

Le tableau de bord

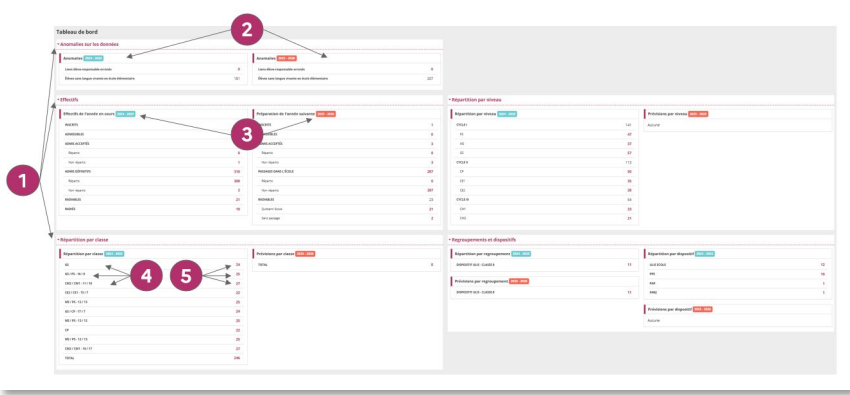
Afin d'aider le directeur ou la directrice d'école à mettre à jour les dossiers des élèves (cf. le paragraphe « le dossier de l'élève »), le tableau de bord disponible sur la page d'accueil présente plusieurs sections permettant d'afficher :

- les anomalies détectées dans les fiches élèves de l'école ;
- l'avancement du traitement des dossiers des élèves ;
- les répartitions des élèves par classe, regroupement ou dispositif.

Chaque indicateur est associé à une redirection vers la page la plus pertinente de l'application pour réaliser l'opération souhaitée.

A titre d'information : Le tableau de bord sera enrichi au fur et à mesure des développements par d'autres indicateurs.

Présentation

Description	Capture d'écran
<p>Le tableau de bord est constitué de plusieurs sections (1).</p> <p>Chaque section contient généralement 2 panels (2) : l'un pour les indicateurs de l'année N, l'autre pour ceux de l'année N+1 (3). Chaque panel regroupe plusieurs indicateurs (4), et un clic sur l'un d'eux (5) redirige vers un écran dédié, permettant si nécessaire d'effectuer certains actes de gestion.</p> <p>Exemple : Dans la section « Répartition par classe », panel 2024-2025, si je clique sur le nombre d'élèves dans la classe « GS », alors je suis redirigé vers la classe « GS ».</p> <p>Attention : Quelques indicateurs ne sont pas associés à une redirection, le chiffre apparaît en</p>	

noir et n'est pas cliquable.

Point d'attention : Dans les panels de **l'année +1**, sous les intitulés « Préparation de l'année suivante » puis « Prévisions par niveau / classe / dispositif », les données affichées correspondent **à l'état réel des saisies effectuées en préparation de la rentrée prochaine**, et non à des données de prévision des effectifs.

Corriger les anomalies sur les données

Comme précisé dans l'introduction du paragraphe « Le tableau de bord », le directeur ou la directrice d'école dispose, sur son tableau de bord, d'indicateurs permettant d'identifier et de corriger certaines anomalies de saisie dans le dossier de l'élève. Ces indicateurs sont présents dans la section « Anomalies sur les données ».

Description

Indicateurs « anomalies sur les données »

La section « Anomalies sur les données » comporte deux panels :

- anomalies sur l'année N ;
- anomalies sur l'année N+1.

Chaque panel peut contenir deux indicateurs.

Attention : Il est important de résoudre ces anomalies au plus vite afin de s'assurer de la mise en qualité des données.

Indicateurs « Liens élève-responsable erronés »

Cet indicateur représente le nombre de liens élèves-responsables erronés présents dans l'école. Il s'agit de parents qui ont déclaré via le portail Scolarité services qu'ils n'étaient pas le responsable de l'élève auquel ils sont rattachés.

Pour corriger cette anomalie, il convient de cliquer sur le chiffre en rouge et gras. Merci de suivre ce lien.

Capture d'écran

Anomalies sur les données	
Anomalies 2024 - 2025	Anomalies 2025 - 2026
Liens élève-responsable erronés	Liens élève-responsable erronés
0	0
Élèves sans langue vivante en école élémentaire	Élèves sans langue vivante en école élémentaire
181	207

Anomalies sur les données	
Anomalies 2024 - 2025	Anomalies 2025 - 2026
Liens élève-responsable erronés	Liens élève-responsable erronés
0	0
Élèves sans langue vivante en école élémentaire	Élèves sans langue vivante en école élémentaire
181	207

Description	Capture d'écran												
<p>Indicateurs « Élèves sans langue vivante en école élémentaire »</p> <p>Cet indicateur correspond au nombre d'élèves sans langue vivante en école élémentaire, ce qui est obligatoire à ce niveau.</p>	 <table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Anomalies sur les données</th></tr></thead><tbody><tr><td>Anomalies 2024-2025</td><td>Anomalies 2023-2026</td></tr><tr><td>Liens élève-responsable erronés</td><td>Liens élève-responsable erronés</td></tr><tr><td>Élèves sans langue vivante en école élémentaire</td><td>Élèves sans langue vivante en école élémentaire</td></tr><tr><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>181</td><td>207</td></tr></tbody></table>	Anomalies sur les données		Anomalies 2024-2025	Anomalies 2023-2026	Liens élève-responsable erronés	Liens élève-responsable erronés	Élèves sans langue vivante en école élémentaire	Élèves sans langue vivante en école élémentaire	0	0	181	207
Anomalies sur les données													
Anomalies 2024-2025	Anomalies 2023-2026												
Liens élève-responsable erronés	Liens élève-responsable erronés												
Élèves sans langue vivante en école élémentaire	Élèves sans langue vivante en école élémentaire												
0	0												
181	207												

Traiter les dossiers des élèves

Parmi les indicateurs du tableau de bord figurent ceux qui permettent au directeur ou à la directrice d'école suivre le traitement des dossiers des élèves, aussi bien pour l'année scolaire en cours que pour la préparation de l'année suivante. Ces indicateurs sont présentés dans la section « Effectifs ».

Description

Capture d'écran

Indicateurs sur les effectifs

La section « effectifs » indique le nombre d'élèves par statut dans l'école sur l'année N et l'année N+1 (Données issues de la remontée pédagogique automatique, et des inscriptions et admissions réalisées sur N+1).

Les indicateurs redirigent soit vers les fiches élèves, la gestion des radiations ou la gestion des répartitions en fonction du statut.

Effectifs de l'année en cours 2024 - 2025		Préparation de l'année suivante 2025 - 2026	
INSCRITS	3	INSCRITS	1
ADMISSIBLES	1	ADMISSIBLES	0
ADMIS ACCEPTÉS	1	ADMIS ACCEPTÉS	3
Répartis	0	Répartis	0
Non répartis	1	Non répartis	3
ADMIS DÉFINITIFS	310	PASSAGES DANS L'ÉCOLE	287
Répartis	308	Répartis	0
Non répartis	2	Non répartis	287
RADIABLES	21	RADIABLES	23
RADIÉS	10	Quittant l'école	21
		Sans passage	2

Indicateurs sur les élèves en attente d'une admission définitive

Les élèves encadrés ci-contre sont en attente d'une admission définitive.

Le directeur ou la directrice doit traiter ces dossiers en cliquant sur l'indicateur pour accéder directement à la fonctionnalité adéquate.

Effectifs de l'année en cours 2024 - 2025		Préparation de l'année suivante 2025 - 2026	
INSCRITS	3	INSCRITS	1
ADMISSIBLES	1	ADMISSIBLES	0
ADMIS ACCEPTÉS	1	ADMIS ACCEPTÉS	3
Répartis	0	Répartis	0
Non répartis	1	Non répartis	3
ADMIS DÉFINITIFS	310	PASSAGES DANS L'ÉCOLE	287
Répartis	308	Répartis	0
Non répartis	2	Non répartis	287
RADIABLES	21	RADIABLES	23
RADIÉS	10	Quittant l'école	21
		Sans passage	2

Indicateurs sur les élèves en attente d'une répartition

Les élèves encadrés ci-contre sont en attente d'une répartition dans une classe. Ils ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de l'école.

Le directeur ou la directrice doit traiter ces dossiers en cliquant sur l'indicateur pour accéder directement à la fonctionnalité

Effectifs de l'année en cours 2024 - 2025		Préparation de l'année suivante 2025 - 2026	
INSCRITS	3	INSCRITS	1
ADMISSIBLES	1	ADMISSIBLES	0
ADMIS ACCEPTÉS	1	ADMIS ACCEPTÉS	3
Répartis	0	Répartis	0
Non répartis	1	Non répartis	3
ADMIS DÉFINITIFS	310	PASSAGES DANS L'ÉCOLE	287
Répartis	308	Répartis	0
Non répartis	2	Non répartis	287
RADIABLES	21	RADIABLES	23
RADIÉS	10	Quittant l'école	21
		Sans passage	2

Description

Capture d'écran

adéquate.

Indicateurs sur la préparation de l'année suivante

Les élèves encadrés ci-contre ne pourront être admis définitivement qu'après le changement d'année scolaire.

Le directeur ou la directrice doit traiter ces dossiers en cliquant sur l'indicateur pour accéder directement à la fonctionnalité adéquate.

Effectifs de l'année en cours 2024 - 2025		Préparation de l'année suivante 2025 - 2026	
INSCRITS	3	INSCRITS	1
ADMISSIBLES	1	ADMISSIBLES	0
ADMISS ACCEPTÉS	1	ADMISS ACCEPTÉS	3
Répartis	0	Répartis	0
Non répartis	1	Non répartis	3
ADMISS DÉFINITIFS	310	PASSAGES DANS L'ÉCOLE	287
Répartis	308	Répartis	0
Non répartis	2	Non répartis	287
RADIABLES	21	RADIABLES	23
RADIÉS	10	Quitte l'école	21
		Sans passage	2

Indicateurs sur les répartitions à réaliser sur l'année suivante

Les élèves encadrés ci-contre sont en attente d'une répartition dans une classe de l'année scolaire N+1.

Le directeur ou la directrice doit traiter ces dossiers en cliquant sur l'indicateur pour accéder directement à la fonctionnalité adéquate.

Effectifs de l'année en cours 2024 - 2025		Préparation de l'année suivante 2025 - 2026	
INSCRITS	3	INSCRITS	1
ADMISSIBLES	1	ADMISSIBLES	0
ADMISS ACCEPTÉS	1	ADMISS ACCEPTÉS	3
Répartis	0	Répartis	0
Non répartis	1	Non répartis	3
ADMISS DÉFINITIFS	310	PASSAGES DANS L'ÉCOLE	287
Répartis	308	Répartis	0
Non répartis	2	Non répartis	287
RADIABLES	21	RADIABLES	23
RADIÉS	10	Quitte l'école	21
		Sans passage	2

Indicateur sur les élèves sans passage

Les élèves encadrés ci-contre sont en attente d'un passage de niveau pour l'année scolaire suivante.

Le directeur ou la directrice doit traiter ces dossiers en cliquant sur l'indicateur pour accéder directement à la fonctionnalité adéquate.

Effectifs de l'année en cours 2024 - 2025		Préparation de l'année suivante 2025 - 2026	
INSCRITS	3	INSCRITS	1
ADMISSIBLES	1	ADMISSIBLES	0
ADMISS ACCEPTÉS	1	ADMISS ACCEPTÉS	3
Répartis	0	Répartis	0
Non répartis	1	Non répartis	3
ADMISS DÉFINITIFS	310	PASSAGES DANS L'ÉCOLE	287
Répartis	308	Répartis	0
Non répartis	2	Non répartis	287
RADIABLES	21	RADIABLES	23
RADIÉS	10	Quitte l'école	21
		Sans passage	2

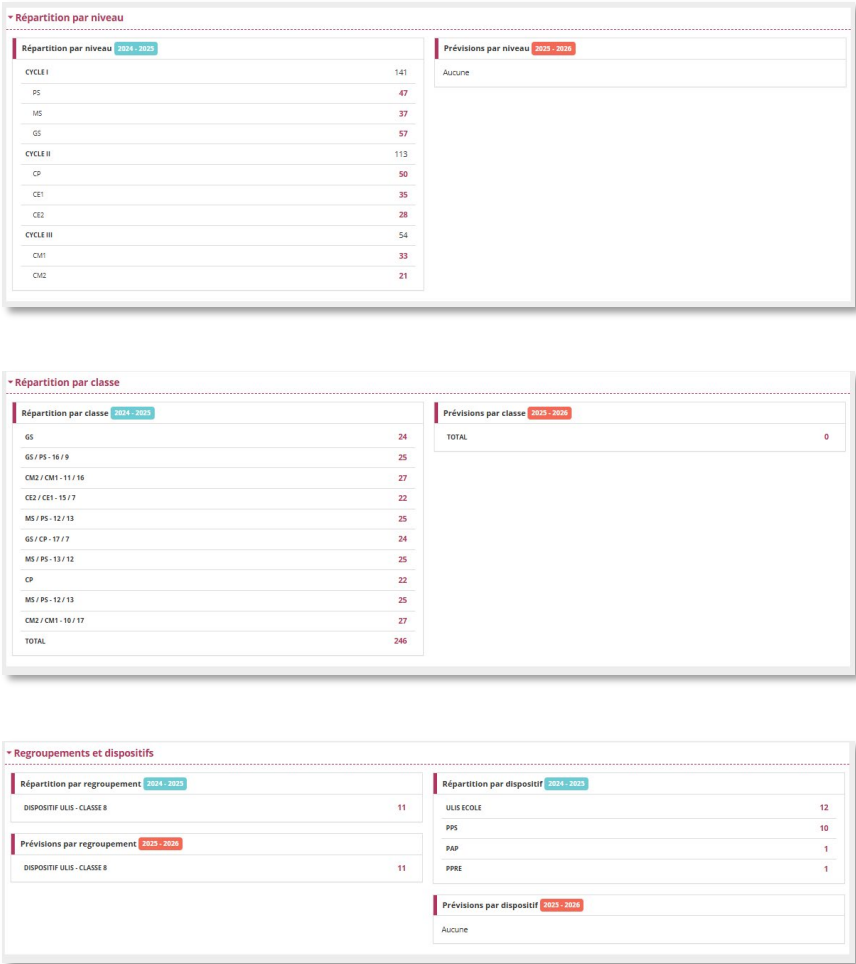
Remarque : les élèves qui n'auront pas fait l'objet d'un passage de niveau seront radiés lors du « Changement d'année scolaire ». Dans ce cas, le directeur ou la directrice devra procéder à leur réadmission

Description	Capture d'écran
après le changement.	

Suivre les répartitions dans les classes et regroupements

Afin de mieux suivre la répartition des élèves dans les classes et regroupements, des indicateurs ont été mis en place au niveau dans plusieurs sections :

- Répartition par niveau ;
- Répartition par classe ;
- Regroupements et dispositifs.

Description	Capture d'écran																																																																												
<p>Indicateurs sur la répartition</p> <p>Les sections « Répartition » (par niveau, par classe ou par regroupements et dispositifs) listent les différentes classes, regroupements ou dispositifs dans l'école et le nombre d'élèves associés pour chacun d'eux.</p> <p>Les indicateurs associés aux niveaux redirigent vers l'écran de répartition des élèves dans une classe.</p> <p>Les indicateurs associés à une classe ou un regroupement redirigent vers la classe ou le regroupement en question.</p> <p>Les indicateurs associés à un dispositif redirigent vers les fiches des élèves qui bénéficient du dispositif.</p> <p>Les prévisions s'appuient sur la répartition dans les classes et regroupements réalisée par le directeur ou la directrice sur l'année N+1.</p>	 <p>1. Répartition par niveau</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition par niveau 2024 - 2025</th> <th>Prévisions par niveau 2025 - 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CYCLE I</td> <td>Aucune</td> </tr> <tr> <td>PS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CYCLE II</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CP</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CE1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CE2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CYCLE III</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CM1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CM2</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>2. Répartition par classe</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition par classe 2024 - 2025</th> <th>Prévisions par classe 2025 - 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GS</td> <td>TOTAL</td> </tr> <tr> <td>GS / PS - 16 / 9</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>CM2 / CM1 - 11 / 16</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CE2 / CE1 - 15 / 7</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MS / PS - 12 / 13</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GS / CP - 17 / 7</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MS / PS - 13 / 12</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CP</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MS / PS - 12 / 13</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CM2 / CM1 - 10 / 17</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>246</td> </tr> </tbody> </table> <p>3. Regroupements et dispositifs</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition par regroupement 2024 - 2025</th> <th>Répartition par dispositif 2024 - 2025</th> <th>Prévisions par regroupement 2025 - 2026</th> <th>Prévisions par dispositif 2025 - 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DISPOSITIF ULIS - CLASSE 8</td> <td>ULIS ECOLE</td> <td>DISPOSITIF ULIS - CLASSE 8</td> <td>Aucune</td> </tr> <tr> <td></td> <td>11</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>12</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>10</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Répartition par niveau 2024 - 2025	Prévisions par niveau 2025 - 2026	CYCLE I	Aucune	PS		MS		GS		CYCLE II		CP		CE1		CE2		CYCLE III		CM1		CM2		Répartition par classe 2024 - 2025	Prévisions par classe 2025 - 2026	GS	TOTAL	GS / PS - 16 / 9	0	CM2 / CM1 - 11 / 16		CE2 / CE1 - 15 / 7		MS / PS - 12 / 13		GS / CP - 17 / 7		MS / PS - 13 / 12		CP		MS / PS - 12 / 13		CM2 / CM1 - 10 / 17		TOTAL	246	Répartition par regroupement 2024 - 2025	Répartition par dispositif 2024 - 2025	Prévisions par regroupement 2025 - 2026	Prévisions par dispositif 2025 - 2026	DISPOSITIF ULIS - CLASSE 8	ULIS ECOLE	DISPOSITIF ULIS - CLASSE 8	Aucune		11				12				10				1				1		
Répartition par niveau 2024 - 2025	Prévisions par niveau 2025 - 2026																																																																												
CYCLE I	Aucune																																																																												
PS																																																																													
MS																																																																													
GS																																																																													
CYCLE II																																																																													
CP																																																																													
CE1																																																																													
CE2																																																																													
CYCLE III																																																																													
CM1																																																																													
CM2																																																																													
Répartition par classe 2024 - 2025	Prévisions par classe 2025 - 2026																																																																												
GS	TOTAL																																																																												
GS / PS - 16 / 9	0																																																																												
CM2 / CM1 - 11 / 16																																																																													
CE2 / CE1 - 15 / 7																																																																													
MS / PS - 12 / 13																																																																													
GS / CP - 17 / 7																																																																													
MS / PS - 13 / 12																																																																													
CP																																																																													
MS / PS - 12 / 13																																																																													
CM2 / CM1 - 10 / 17																																																																													
TOTAL	246																																																																												
Répartition par regroupement 2024 - 2025	Répartition par dispositif 2024 - 2025	Prévisions par regroupement 2025 - 2026	Prévisions par dispositif 2025 - 2026																																																																										
DISPOSITIF ULIS - CLASSE 8	ULIS ECOLE	DISPOSITIF ULIS - CLASSE 8	Aucune																																																																										
	11																																																																												
	12																																																																												
	10																																																																												
	1																																																																												
	1																																																																												

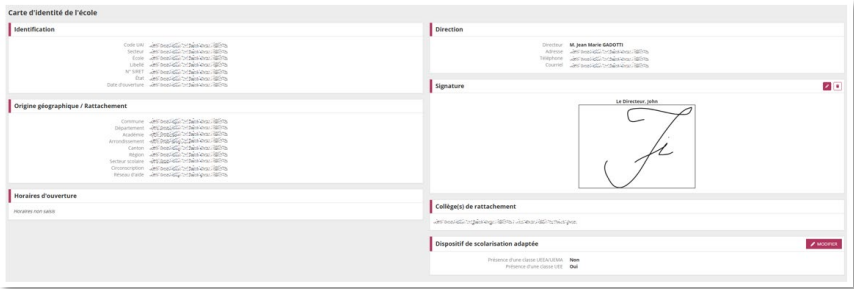
La carte d'identité

Le directeur ou la directrice retrouve toutes les informations relatives à son école sur sa carte d'identité. Depuis cet écran, il ou elle peut modifier la signature utilisée dans les différents documents générés sur l'application. Il est également possible d'indiquer si l'école dispose de dispositif de scolarisation adaptée. Cette dernière option conditionne la possibilité de créer des classes associées à ces dispositifs.


Consulter la carte d'identité

Description	Capture d'écran
La « Carte d'identité » est accessible depuis le menu « Elèves » (1) et le sous-menu « Carte d'identité » (2) de la rubrique ADMINISTRATION.	

Ajouter ou modifier la signature

Description	Capture d'écran
<p>La carte d'identité est composée de plusieurs panels de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'identification de l'école ;• l'origine géographique ;• les horaires d'ouverture• les informations liées au directeur ou à la directrice ;• le collège de rattachement. <p>Remarque : Pour modifier les informations affichées sur cet écran, merci d'effectuer une demande de correction auprès des services de RAMSESE.</p>	

Description

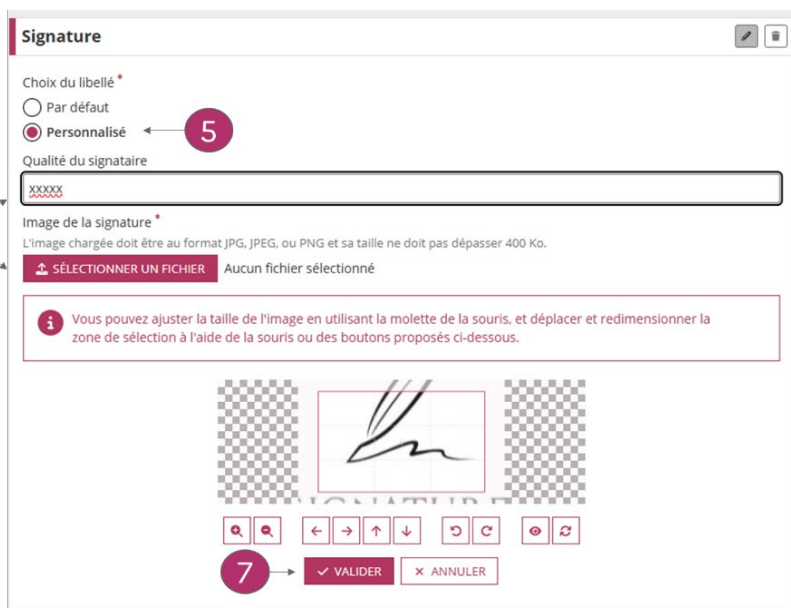
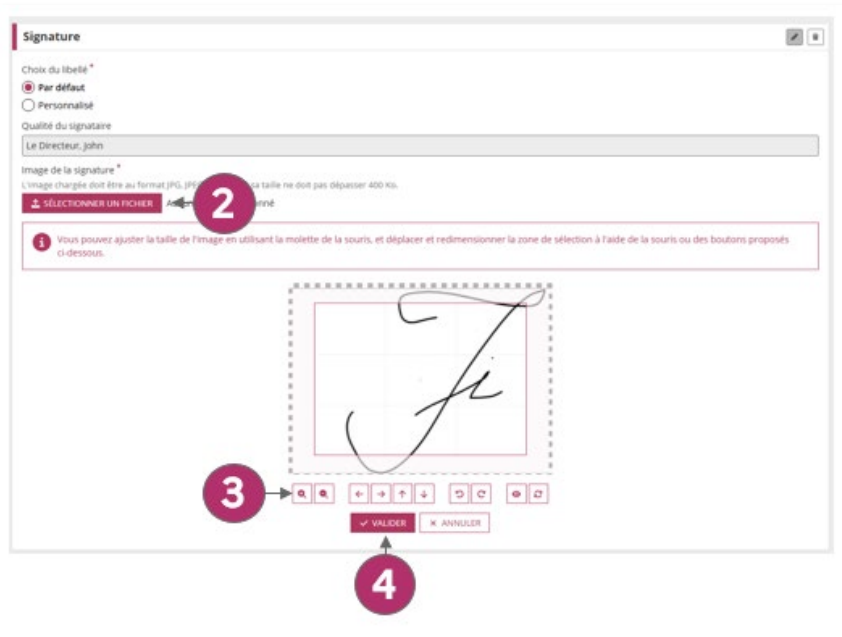
Le directeur ou la directrice a la possibilité d'ajouter ou modifier la signature qui peut être ajoutée sur les différents documents générés dans l'application. Pour cela, il ou elle clique sur le bouton « Ajouter » ou « Modifier »  si une signature existe déjà (1).

La signature peut aussi être supprimée. 

Le libellé associé à la signature peut être généré par défaut, en récupérant les informations du panel « Direction ». Le directeur ou la directrice peut cependant personnaliser ce libellé.

Il ou elle sélectionne sa signature enregistrée sur son poste (2), puis la paramètre à l'aide des boutons d'action (3). Il convient de valider pour enregistrer les modifications (4).

Capture d'écran

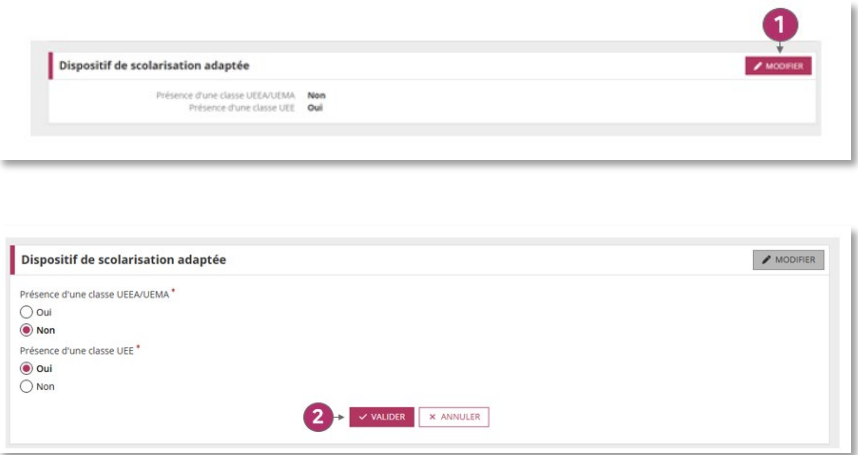


Point de vigilance : Si un directeur délégué a accès au profil du directeur principal de l'école et souhaite générer des certificats portant sa propre signature, il est nécessaire de modifier la signature enregistrée dans l'application depuis cet écran.

Pour cela, il faut choisir le libellé « Personnalisé » (5), renseigner le libellé souhaité (ex : Le Directeur, Votre nom et prénom) et sélectionner la signature enregistrée sur son poste, puis valider les modifications (4).

Description	Capture d'écran

Préciser les dispositifs de scolarisation adaptée présents dans l'école

Description	Capture d'écran
<p>Depuis la carte d'identité de l'école, le directeur ou la directrice clique sur le bouton « Modifier » du panel « Dispositif de scolarisation adaptée ».</p> <p>Il devient possible de modifier la présence de classe UEEA/UEMA ou UEE. En cochant « Oui », il sera possible de créer des classes associées à ces dispositifs depuis l'écran de création des classes.</p> <p>Il convient ensuite de valider les modification (2).</p>	 <p>The image contains two screenshots of a web form titled "Dispositif de scolarisation adaptée".</p> <p>The top screenshot shows the form with a "MODIFIER" button in the top right corner, indicated by a red circle with the number "1". The form contains two rows of radio buttons:</p> <ul style="list-style-type: none">Row 1: "Présence d'une classe UEEA/UEMA" with "Non" selected.Row 2: "Présence d'une classe UEE" with "Oui" selected. <p>The bottom screenshot shows the same form with the "MODIFIER" button in the top right corner. The radio button selections are:</p> <ul style="list-style-type: none">Row 1: "Présence d'une classe UEEA/UEMA" with "Non" selected.Row 2: "Présence d'une classe UEE" with "Oui" selected. <p>At the bottom of the form, there are two buttons: "VALIDER" (with a checkmark icon) and "ANNULER" (with an 'X' icon). A red circle with the number "2" and an arrow points to the "VALIDER" button.</p>

La « Fiche élève »

La fiche élève est composée de deux grandes rubriques, chacune subdivisée en plusieurs onglets :



Le directeur ou la directrice a la possibilité de **consulter** l'ensemble des dossiers des élèves, depuis leur inscription jusqu'à leur radiation de l'établissement. Pour les élèves admis définitivement dans l'école, il ou elle peut également **modifier** leur dossier, notamment les informations d'identité, les données relatives aux responsables légaux, la répartition et le niveau scolaire, ainsi que les éléments liés à la scolarité.

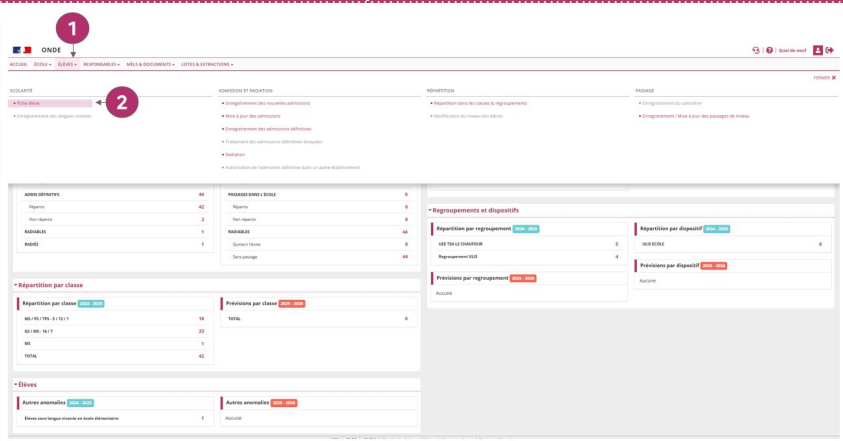
En revanche, pour les élèves admis définitivement dans un autre établissement, mais inscrits ou acceptés dans son école, le directeur ou la directrice ne dispose que d'un droit de consultation.

Accéder à la fiche élève

Description

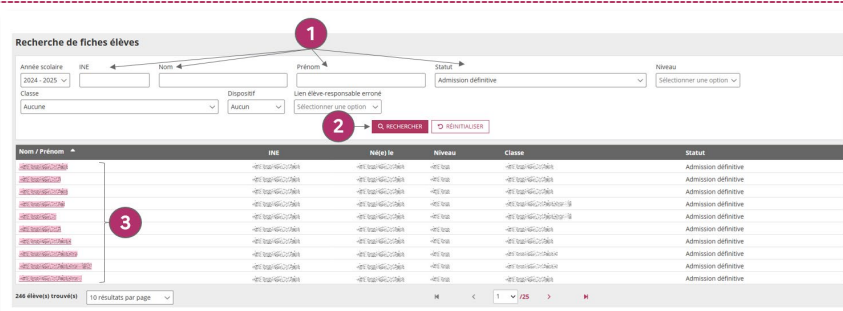
La « Fiche élève » est accessible depuis le menu « Elèves » (1) et le sous-menu « Fiches élèves » (2) de la rubrique scolarité.

Capture d'écran



Recherche un élève

Le directeur ou la directrice peut réaliser une recherche grâce aux filtres disponibles (1 & 2) et clique sur le nom de l'élève souhaité pour consulter son dossier (3).



Consulter les données de l'élève

Le directeur ou la directrice d'école dispose d'un onglet « SYNTHÈSE », en consultation, présentant de manière synthétique toutes les données administratives et de scolarité relatives à l'élève. Ces données sont modifiables dans d'autres onglets dédiés.

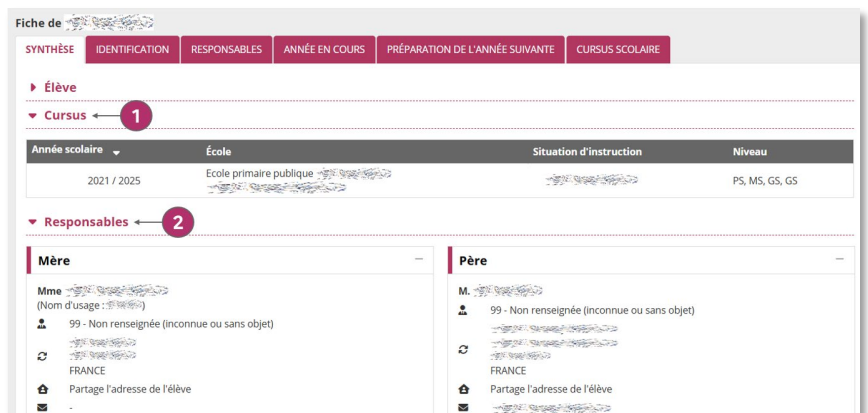
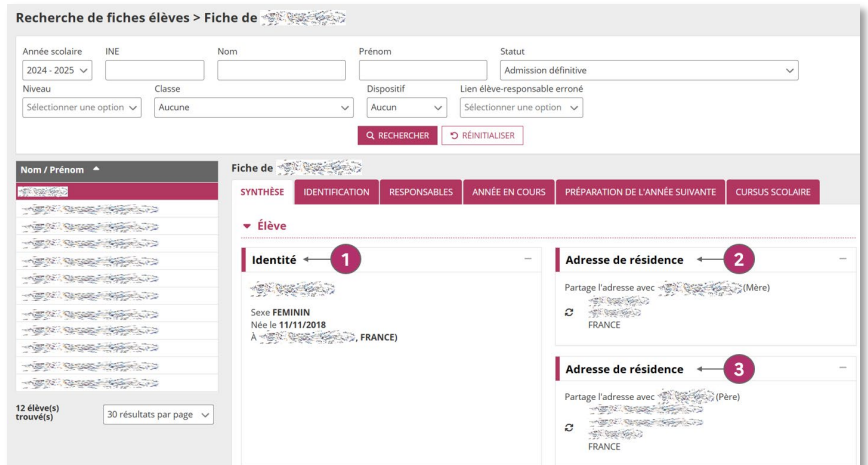
Cet onglet de synthèse regroupe plusieurs sections et panels.

Description

Onglet « Synthèse »

- « Identité » (1) : Informations relatives à l'élève, modifiables dans l'onglet « Identification » ;
- « Adresse de résidence » (2 & 3) : adresses où est hébergé l'élève. Les adresses sont liées aux responsables, elles sont modifiables dans l'onglet « responsables ».
- « Coursus » : reprend l'ensemble du cursus de l'élève. Celui-ci peut être retrouvé dans l'onglet « CURSUS SCOLAIRE », mais il n'est pas modifiable ;
- « Responsables » : ensemble des responsables par niveau de responsabilité. La gestion des responsables se réalise dans l'onglet « RESPONSABLES ».

Capture d'écran



Description

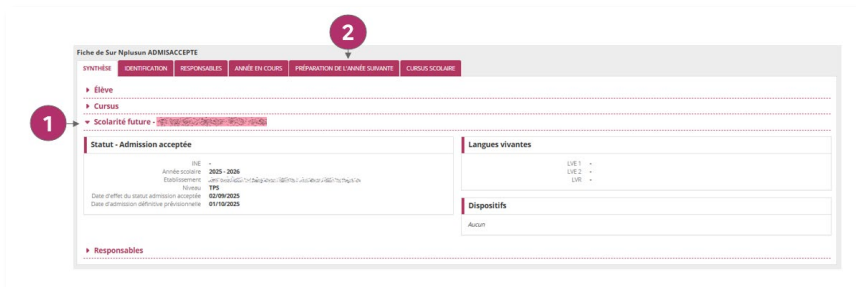
Capture d'écran

Panel « Scola


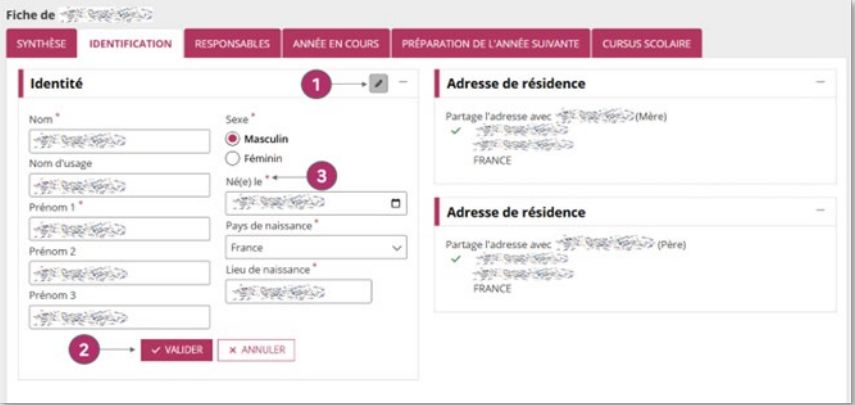
Si un élève est « admis accepté » sur l'année N+1, mais qu'il dispose d'une scolarité sur l'année N dans une autre école, alors une section supplémentaire apparaît dans l'onglet synthèse : Scola

Cette section reprend toutes les informations précisées lors de l'admission de l'élève par le directeur ou la directrice d'école : scolarité, langues vivantes et dispositifs au bénéfice de l'élève.

Certains de ces éléments sont modifiables dans l'onglet « Préparation de l'année suivante » (2).



Modifier l'identité de l'élève

Description	Capture d'écran
<p>Onglet « Identification »</p> <p>Cet onglet permet de modifier l'identité des élèves admis définitifs dans l'école.</p> <p>Toutes les données sont modifiables (2).</p> <p>Les adresses de résidence sont modifiables dans l'onglet « RESPONSABLES ».</p>	
<p>Après avoir cliqué sur le bouton « Modifier » (1), les données liées à l'identité de l'élève peuvent être modifiées ou supprimées.</p> <p>Les modifications sont enregistrées en cliquant sur le bouton « Valider » (2).</p> <p>Remarque : les données marquées d'un astérisque (3) sont obligatoires. Un message d'erreur apparaîtra tant que l'information n'aura pas été complétée.</p>	

Gérer les responsables

Le directeur ou la directrice peut rattacher un responsable à un élève lors de son admission, ou depuis la fiche de l'élève.

Quels sont les niveaux de responsabilité dans Onde ?

Dans l'application, le terme « responsable » désigne toute personne en lien avec l'élève.

On distingue trois niveaux de responsabilité :

- les représentants légaux (3 maximum) : il s'agit des parents ou du tuteur. Par extension, lorsqu'un tiers délégataire a été désigné par un juge aux affaires familiales sur le fondement de l'article 377 du code civil, ce responsable est également à rattacher à ce niveau ;
- les personnes en charge de l'élève (2 maximum) : ce sont les personnes, autres que les représentants légaux, qui ont la charge effective de l'élève (ex : autres membres de la famille hébergeant l'élève, famille d'accueil, etc.) ;
- les personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève (5 maximum).

N.B : L'autorité parentale est portée par le niveau de responsabilité « représentant légal ». Pour toutes explications sur l'exercice de l'autorité parentale, vous pouvez vous référer à la brochure « L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire » téléchargeable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/document/2299/download?attachment>

Attention : Il est important d'effectuer ces rattachements avec la plus grande attention car ils conditionnent en particulier le bon fonctionnement des services proposés aux parents via le portail Scolarité services.

Le dossier de l'élève doit comporter au moins un représentant légal.

L'élève doit avoir au moins une adresse de résidence. Cela se traduit dans l'application par un rattachement d'un représentant légal ou une personne en charge avec une adresse connue et indiquer que l'élève habite à l'adresse de ce responsable.

Description



L'onglet « Responsable »

Cet onglet permet de consulter, rattacher, détacher et modifier les responsables d'un élève. Il contient trois sections permettant de consulter :

- les représentants légaux (1) ;
- les personnes en charges (2) ;
- les personnes à contacter

Capture d'écran



Description	Capture d'écran
<p>en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'élève (3).</p> <p>Chaque responsable peut être modifié  ou supprimé  (4).</p> <p>Il est également possible de rattacher un nouveau responsable en fonction de son niveau de responsabilité via le bouton « Rattacher » présent sur chaque section (5).</p> <p>Attention : un élève doit avoir au moins un représentant légal qui l'héberge. Ce dernier ne peut pas être détaché de la fiche de l'élève tant qu'un autre représentant légal n'est pas rattaché à la fiche élève.</p>	

Rattacher un responsable existant

Description

Au clic sur le bouton « Rattacher », le directeur ou la directrice peut choisir s'il s'agit de rattacher une personne physique ou morale (1). Il convient ensuite de lancer une première recherche en complétant les champs obligatoires (2 & 3)

Si le responsable apparaît dans les résultats, le directeur ou la directrice peut le sélectionner, sinon un nouveau responsable peut être créé.

En effet, après un lancement d'une recherche responsable, le bouton « Créer » (4) devient actif.

Attention : Cette action doit être effectuée avec la plus grande attention ; elle conditionne en particulier le bon fonctionnement des services proposés aux parents via le portail Scolarité services.

Capture d'écran

Créer une personne en charge de l'élève

Après une recherche infructueuse d'une personne en charge à partir de l'écran disponible via le bouton « Rattacher », le bouton « Créer » devient actif. Le directeur ou la directrice d'école peut alors créer une nouvelle personne en charge afin de la rattacher à la fiche de l'élève.

Description

Si le directeur ou la directrice clique sur le bouton « Créer », la fiche du responsable doit être complétée en précisant tous les champs obligatoires (Ceux-ci sont accompagnés d'un astérisque rouge).

Pour une personne morale, seules les informations sur le contact et l'adresse, en plus du libellé, sont à préciser.

Capture d'écran

The image shows two screenshots of a web form titled "Création d'une personne en charge".

The top screenshot is for "EN CHARGE PERSONNE". It has three main sections:

- Identification:** Includes fields for "nom*", "prenom*", "libellé*", "adresse*", "code postal*", "ville*", "région*", and "pays*". There are also radio buttons for "Moralité" and "Personne physique".
- Contacts:** Includes fields for "téléphone portable*", "téléphone domicile*", "téléphone travail*", and "fax*".
- Lien avec l'élève:** Includes a dropdown for "Lien avec l'élève*" and a text field for "Description avec lien".

The bottom screenshot is for "personne en charge". It has three main sections:

- Identification:** Includes fields for "nom*", "prenom*", and "libellé*".
- Contacts:** Includes fields for "téléphone*" and "fax*".
- Adresse:** Includes fields for "adresse actuelle*", "adresse postale*", "code postal*", "ville*", "région*", and "pays*".

Créer une personne à contacter en cas d'urgence et/ou autorisée à venir chercher l'élève

Après une recherche infructueuse d'une personne à contacter en cas d'urgence et/ou autorisée à venir chercher l'élève à partir de l'écran disponible via le bouton « Rattacher », le bouton « Créer » devient actif. Le directeur ou la directrice d'école peut alors créer une nouvelle personne afin de la rattacher à la fiche de l'élève.

Description

Si le directeur ou la directrice clique sur le bouton « Créer », la fiche du responsable doit être complétée en précisant tous les champs obligatoires (Ceux-ci sont accompagnés d'un astérisque rouge).

Le degré de responsabilité doit également être précisé.

Remarque : Une personne morale ne peut pas être associée à ce niveau de responsabilité.

Capture d'écran

The screenshot shows a web form titled "Création d'une personne à contacter en cas d'urgence et/ou autorisée à venir chercher l'élève - A CONTACTER PERSONNE". The form is divided into several sections:

- Identification:** Includes radio buttons for "Ouvrir" and "Mme", a "Nom*" field with "BERGOND" entered, "Nom d'usage", "Prénom*", and "À contacter" fields.
- Contacts:** Includes "Téléphone portable", "Téléphone domicile", "Téléphone travail", and "Courriel" fields, each with a small icon to the right.
- Lien avec l'élève:** A dropdown menu labeled "Lien avec l'élève*" with the option "Sélectionner une option" visible.
- Degré de responsabilité:** Two checkboxes: "Autoriser en cas d'urgence" and "Autorisée à venir chercher l'élève".

At the bottom right of the form, there are two buttons: "OK" and "ANNULER".

Consulter et mettre à jour la scolarité de l'élève sur l'année N


L'onglet « ANNEE EN COURS » reprend toutes les informations de l'élève concernant sa scolarité (niveau, répartition, dispositif, langues vivantes, services périscolaires) et permet au directeur ou directrice d'école de les mettre à jour.

Description

Onglet « Année en cours »

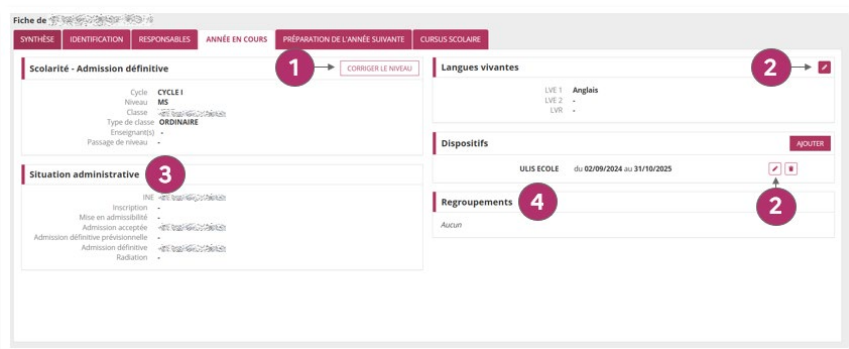
Il est possible de corriger le niveau d'un élève ainsi que la répartition depuis sa fiche élève (1).

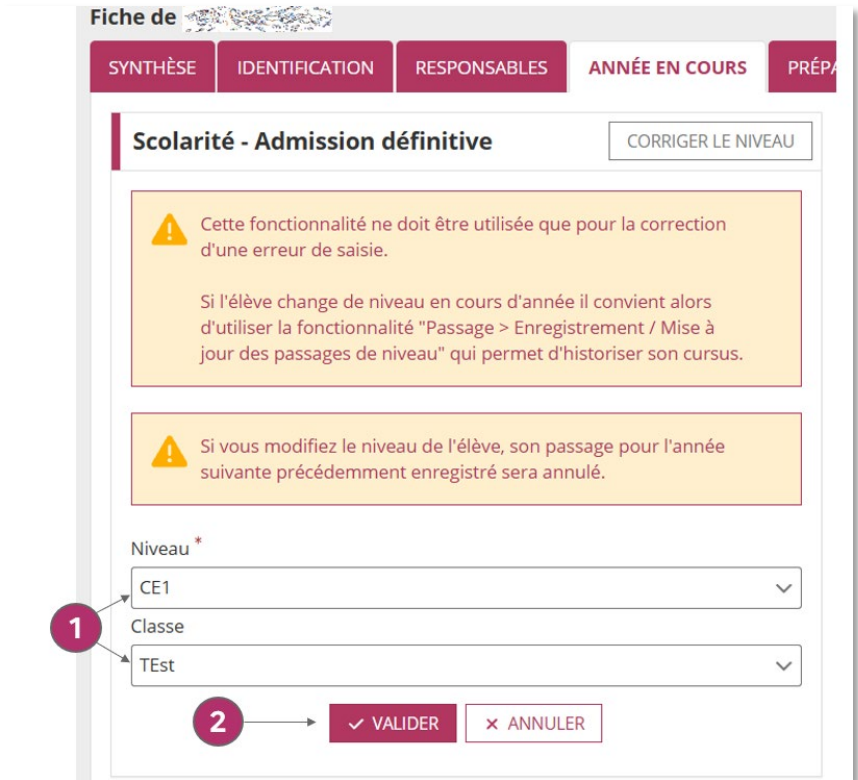
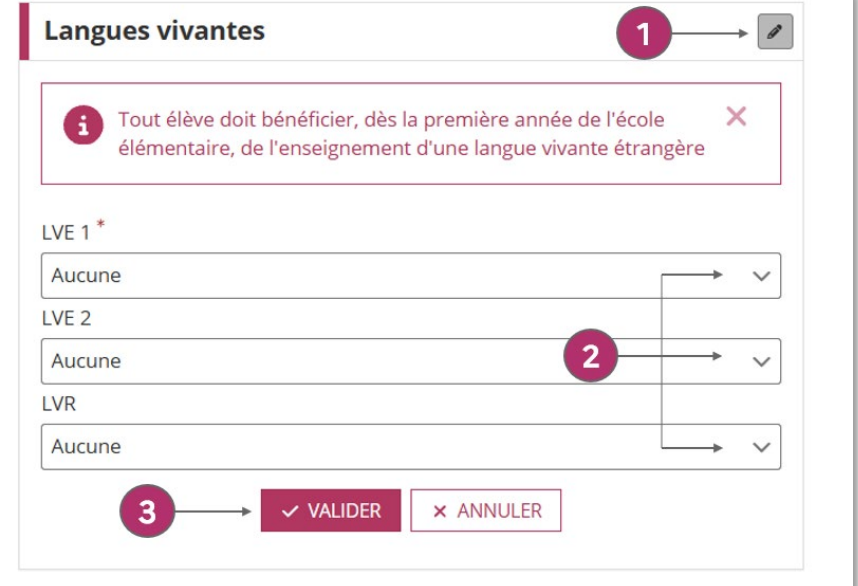


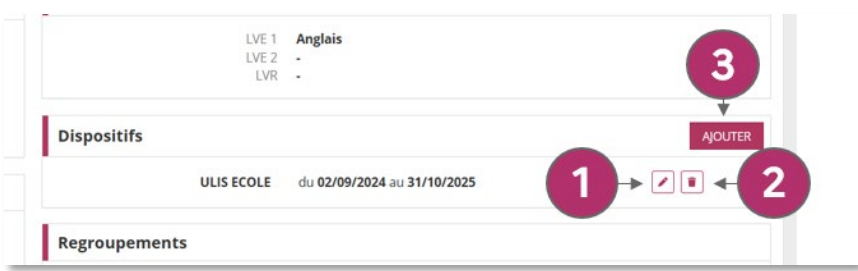
Attention : cette fonctionnalité ne doit être utilisée que pour la correction d'une erreur de saisie. Si l'élève change de niveau en cours d'année il convient alors d'utiliser la fonctionnalité « Passage > Enregistrement / Mise à jour des passages de niveau » qui permet d'historiser son cursus.

Il est également possible de modifier les informations suivantes  : les langues vivantes et les dispositifs au bénéfice de l'élève (2).

D'autres informations, non modifiables, sont consultables sur cet onglet : les dates des changements de statut de l'élève (3) et les regroupements dans lesquels l'élève est réparti (4).

Capture d'écran



Description	Capture d'écran
<p>Corriger le niveau de l'élève</p> <p>Le directeur ou la directrice peut corriger la répartition et/ou le niveau de l'élève en fonction des classes existantes dans l'école (1).</p>	
<p>Saisir les langues vivantes.</p> <p>Le directeur ou la directrice peut modifier les langues vivantes étudiées par l'élève.</p> <p>Attention : la LVE1 est obligatoire dès le 2^e cycle.</p>	
<p>Gérer les dispositifs au bénéfice de l'élève</p> <p>Le directeur ou la directrice peut modifier  ou supprimer  un dispositif au bénéfice de l'élève</p> <p>Le bouton «Ajouter» permet d'ajouter un dispositif au bénéfice de l'élève, avec la possibilité de</p>	

Description	Capture d'écran
<p>définir une période pour toute l'année ou sur une période personnalisée.</p> <p>Remarque : les dispositifs UEE, UEMA, UEEA sont associés à un élève au moment de leur répartition dans un regroupement associé à ce dispositif. Il ne peut être ajouté depuis la fiche de l'élève.</p>	

Consulter et mettre à jour la scolarité de l'élève sur l'année N+1

Description	Capture d'écran
<p>Onglet « Préparation de l'année suivante »</p> <p>Si une décision de passage est précisée pour l'élève, celle-ci apparaît dans l'onglet « PREPARATION DE L'ANNEE SUIVANTE ».</p> <p>Il est possible de réaliser les mêmes actions que sur l'onglet « ANNEE EN COURS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • corriger le niveau et la répartition ; • modifier les autres informations relatives à la scolarité 	

Consulter le cursus scolaire

Description

Onglet « Cursus scolaire »

Il est possible de consulter le cursus scolaire de l'élève dans l'onglet « CURSUS SCOLAIRE ». Le cursus reprend l'historique de la scolarité de l'élève tel qu'il est enregistré dans Onde.

Les informations ne sont pas modifiables.

Capture d'écran

Fiche de [Nom de l'élève]

SYNTHÈSE IDENTIFICATION RESPONSABLES ANNÉE EN COURS PRÉPARATION DE L'ANNÉE SUIVANTE **CURSUS SCOLAIRE**

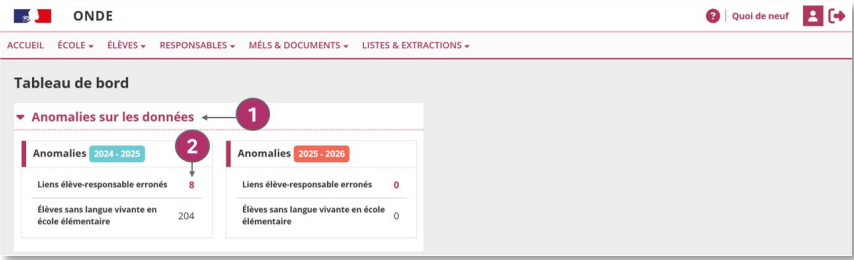
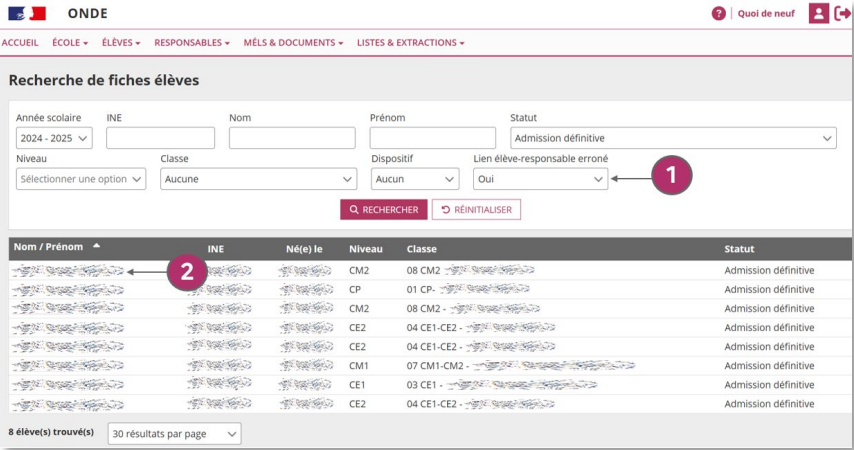
Année scolaire	École	Situation d'instruction	Cycle	Niveau	Maintien	Langues vivantes étudiées	Dispositifs
2024 - 2025 Du 02/09/2024 au 02/02/2025	Ecole primaire publique	-	CYCLE I	GS	NON	Anglais	PPS (02/09/2024 - 02/02/2025)
2023 - 2024 Du 04/09/2023 au 01/09/2024	Ecole primaire publique	-	CYCLE I	GS	OUI	Anglais	
2022 - 2023 Du 01/09/2022 au 03/09/2023	Ecole primaire publique	-	CYCLE I	MS	NON	Anglais	
2021 - 2022 Du 02/09/2021 au 01/09/2022	Ecole primaire publique	-	CYCLE I	PS	NON	Anglais	

Corriger les liens erronés

Lors de la première connexion au portail Scolarité services, le responsable doit vérifier et valider qu'il est bien rattaché aux élèves affichés sur son compte. Il devra également valider le rattachement de chaque nouvel élève arrivant par la suite dans le système.

Si le responsable remarque qu'il est associé par erreur à des élèves dont il n'est pas responsable, il peut le signaler. Un mél sera alors envoyé automatiquement au directeur ou à la directrice d'école et aux ADSI pour corriger le lien. Une anomalie continuera d'apparaître dans la section « **Anomalies sur les données** » du tableau de bord tant que celle-ci n'a pas été corrigée.

Le responsable peut revenir sur sa décision depuis le portail Scolarité services et annuler le signalement et les anomalies générées sur Onde sont supprimés.

Description	Capture d'écran																																																						
<p>L'indicateur est affiché au niveau de la section « Anomalies sur les données » (1) est décline sur l'année en cours (2) et l'année suivante.</p> <p>Pour corriger le lien erroné signalé par un responsable, le directeur ou la directrice d'école doit cliquer sur l'indicateur (2). Il ou elle est alors redirigé(e) vers les fiches élèves à corriger.</p>																																																							
<p>A l'arrivée sur la page dédiée aux fiches élèves, le filtre « Lien élève-responsable erroné » (1) est activé et seules les fiches présentant un lien erroné sont affichées.</p> <p>Le directeur ou la directrice d'école peut accéder à la fiche d'un élève en cliquant sur le nom/prénom de l'élève dans le tableau de résultats (2).</p>	 <table border="1" data-bbox="628 1552 1485 1731"> <thead> <tr> <th>Nom / Prénom</th> <th>INE</th> <th>Né(e) le</th> <th>Niveau</th> <th>Classe</th> <th>Statut</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[Nom]</td> <td>[INE]</td> <td>[Date]</td> <td>CM2</td> <td>08 CM2</td> <td>Admission définitive</td> </tr> <tr> <td>[Nom]</td> <td>[INE]</td> <td>[Date]</td> <td>CP</td> <td>01 CP</td> <td>Admission définitive</td> </tr> <tr> <td>[Nom]</td> <td>[INE]</td> <td>[Date]</td> <td>CM2</td> <td>08 CM2</td> <td>Admission définitive</td> </tr> <tr> <td>[Nom]</td> <td>[INE]</td> <td>[Date]</td> <td>CE2</td> <td>04 CE1-CE2</td> <td>Admission définitive</td> </tr> <tr> <td>[Nom]</td> <td>[INE]</td> <td>[Date]</td> <td>CE2</td> <td>04 CE1-CE2</td> <td>Admission définitive</td> </tr> <tr> <td>[Nom]</td> <td>[INE]</td> <td>[Date]</td> <td>CM1</td> <td>07 CM1-CM2</td> <td>Admission définitive</td> </tr> <tr> <td>[Nom]</td> <td>[INE]</td> <td>[Date]</td> <td>CE1</td> <td>03 CE1</td> <td>Admission définitive</td> </tr> <tr> <td>[Nom]</td> <td>[INE]</td> <td>[Date]</td> <td>CE2</td> <td>04 CE1-CE2</td> <td>Admission définitive</td> </tr> </tbody> </table>	Nom / Prénom	INE	Né(e) le	Niveau	Classe	Statut	[Nom]	[INE]	[Date]	CM2	08 CM2	Admission définitive	[Nom]	[INE]	[Date]	CP	01 CP	Admission définitive	[Nom]	[INE]	[Date]	CM2	08 CM2	Admission définitive	[Nom]	[INE]	[Date]	CE2	04 CE1-CE2	Admission définitive	[Nom]	[INE]	[Date]	CE2	04 CE1-CE2	Admission définitive	[Nom]	[INE]	[Date]	CM1	07 CM1-CM2	Admission définitive	[Nom]	[INE]	[Date]	CE1	03 CE1	Admission définitive	[Nom]	[INE]	[Date]	CE2	04 CE1-CE2	Admission définitive
Nom / Prénom	INE	Né(e) le	Niveau	Classe	Statut																																																		
[Nom]	[INE]	[Date]	CM2	08 CM2	Admission définitive																																																		
[Nom]	[INE]	[Date]	CP	01 CP	Admission définitive																																																		
[Nom]	[INE]	[Date]	CM2	08 CM2	Admission définitive																																																		
[Nom]	[INE]	[Date]	CE2	04 CE1-CE2	Admission définitive																																																		
[Nom]	[INE]	[Date]	CE2	04 CE1-CE2	Admission définitive																																																		
[Nom]	[INE]	[Date]	CM1	07 CM1-CM2	Admission définitive																																																		
[Nom]	[INE]	[Date]	CE1	03 CE1	Admission définitive																																																		
[Nom]	[INE]	[Date]	CE2	04 CE1-CE2	Admission définitive																																																		

Description

Le directeur ou la directrice d'école doit cliquer sur l'onglet « Responsables » (1).

Une pastille « A détacher (lien erroné) » est associée au responsable ayant signalé une erreur de rattachement (2).

Pour corriger l'erreur, le directeur ou la directrice d'école doit détacher le responsable en cliquant sur le bouton « supprimer » (3) et rattacher le bon responsable en réalisant une nouvelle recherche.

Capture d'écran



Admettre un ou plusieurs élève(s)

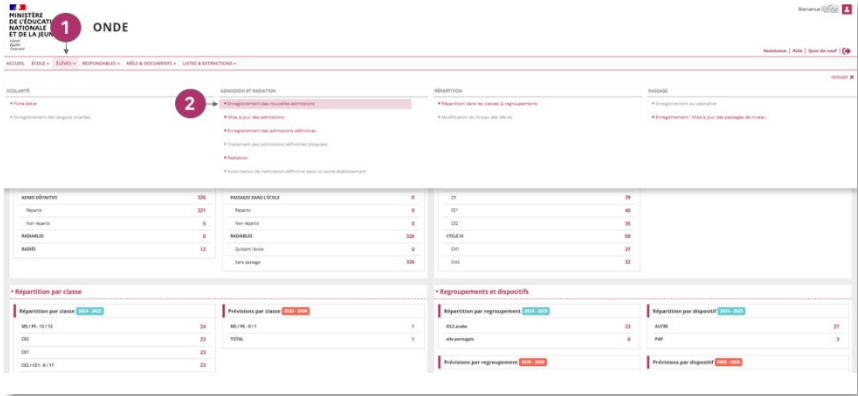

L'**admission acceptée** est prononcée par le directeur ou la directrice de l'école. La date de cette admission est généralement antérieure à l'accueil physique de l'élève dans l'école.

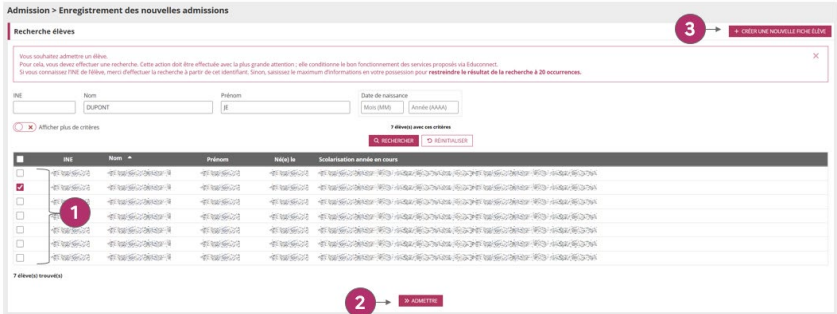
La **mise en admissibilité** concerne les élèves pour lesquels le directeur ou la directrice diffère l'admission acceptée (par exemple : cas des élèves de deux ans qui seront admis en maternelle en fonction des places disponibles).

Pour admettre un ou plusieurs élève(s) le directeur ou la directrice doit d'abord réaliser une recherche dans Onde pour le retrouver. Plusieurs situations à la suite de cette recherche :

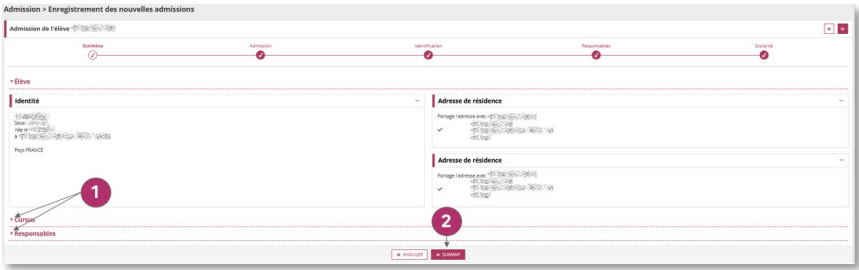
- l'élève est identifié, alors le directeur ou la directrice peut l'admettre ;
- l'élève n'est pas identifié, alors le directeur ou la directrice crée le dossier de l'élève pour l'admettre ;
- les élèves inscrits sont identifiés, alors le directeur ou la directrice peut les admettre.

Ces trois situations sont explicitées en détails ci-dessous et associées à des captures d'écran afin de vous guider dans vos démarches.

Description	Capture d'écran
<p>La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Elèves » (1) sous l'intitulé « Enregistrement des nouvelles admissions » (2).</p> <p>Depuis ce menu, le directeur ou la directrice d'école peut procéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'admission acceptée ou à la mise en admissibilité d'un élève ; • à l'admission acceptée ou à la mise en admissibilité de plusieurs élèves (gestion collective). 	
<p>La recherche est nationale et permet de retrouver l'ensemble des élèves dans Onde. Pour afficher des résultats, le directeur ou la directrice doit affiner sa recherche jusqu'à trouver au maximum 20 élèves (1).</p>	

Description	Capture d'écran
<p>Les filtres disponibles (2) sont : l'INE, le nom et le prénom de l'élève et sa date de naissance.</p> <p>Les filtres supplémentaires (3) sont : le niveau, le statut et l'école de l'élève.</p>	
<p>Une fois la recherche réalisée, si le directeur ou la directrice peut sélectionner (1) l'élève souhaité (ou les élèves souhaités) et poursuit (2).</p>	
<p>Sinon, le directeur ou la directrice peut créer une nouvelle fiche élève si aucun résultat ne correspond à l'élève concerné (3).</p>	

Enregistrer une admission acceptée ou une mise en admissibilité avec un dossier identifié

Description	Capture d'écran
<p>Après avoir sélectionné un élève à admettre à partir du tableau de résultats, un étapier permet d'enregistrer l'admission de l'élève en suivant plusieurs étapes.</p> <p>Pour comprendre le fonctionnement d'un étapier, merci de suivre ce lien.</p> <p>Etape « Synthèse »</p> <p>La première étape « Synthèse » est consultative et reprend toutes les informations de l'élève.</p>	

Description

Capture d'écran


Etape « Admission »

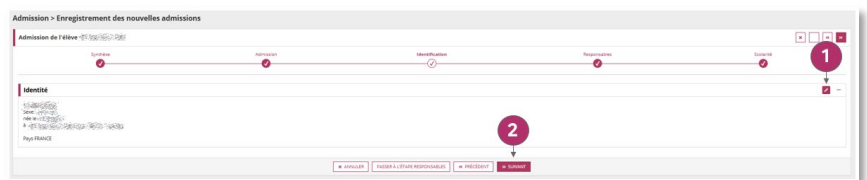
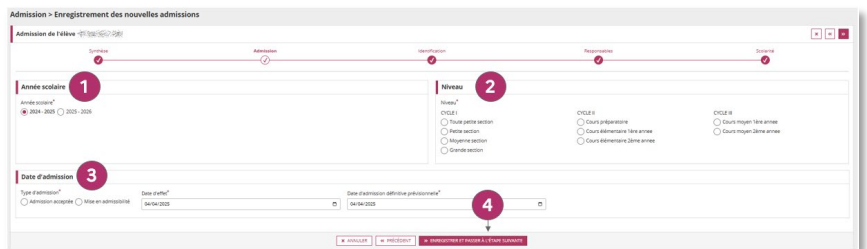
À l'étape « Admission », le directeur ou la directrice doit préciser l'année à laquelle admettre l'élève (1), le niveau de l'élève (2) et s'il s'agit d'une admission acceptée ou d'une mise en admissibilité (3).

La date d'effet de l'admission acceptée est par défaut celle du jour. La date d'admission définitive prévisionnelle est la date à laquelle l'élève doit être physiquement présent à l'école. Par défaut, la date de rentrée pour l'année N+1 s'il s'agit d'une admission pour la rentrée prochaine. Sinon, elle est initialisée à la date du jour.

Attention : Une fois enregistrées, les données ne seront plus modifiables depuis l'étapier.

Etape « Identification »

À l'étape « Identification », le directeur ou la directrice peut modifier  ou non les informations de l'élève.





Description

Capture d'écran


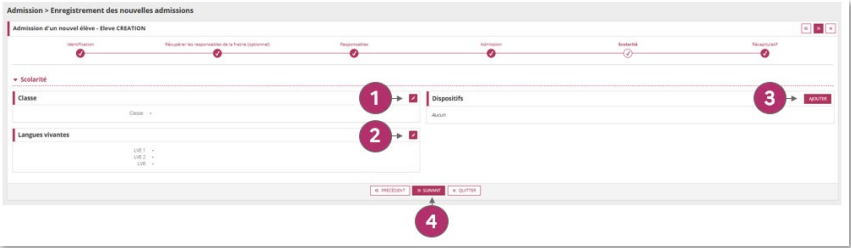
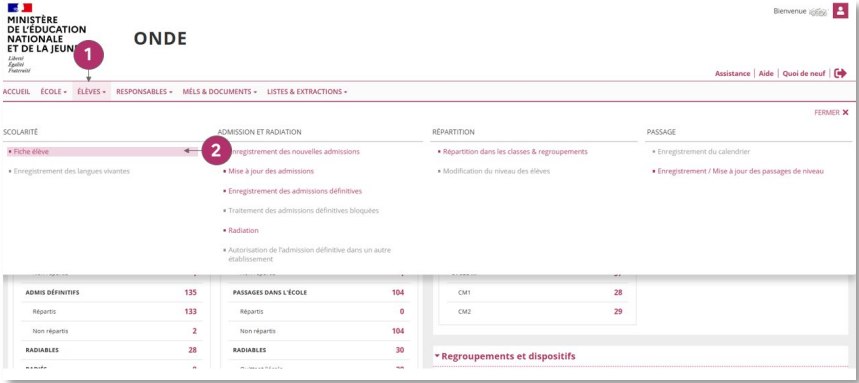
Etape « Responsable »

À l'étape « Responsables », le directeur ou la directrice peut modifier ou rattacher des responsables à l'élève. Pour plus d'information sur les responsables, merci de suivre ce lien.

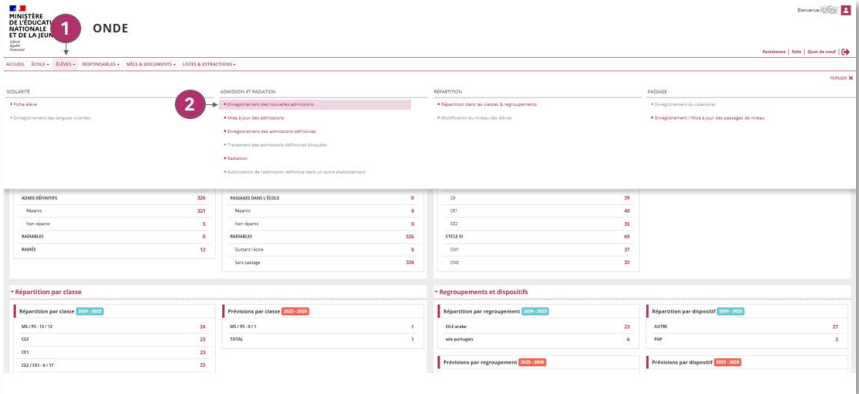
Il peut s'agir : des responsables légaux, des personnes en charge de l'élève ou des personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher. Pour chacun d'eux, plusieurs actions sont possibles :

- modifier  les informations d'un responsable (1) ;
- supprimer  un responsable (2) ;
- rattacher un nouveau responsable (3).



Description	Capture d'écran
<p>Etape « Scolarité »</p> <p>À l'étape « Scolarité », le directeur ou la directrice peut modifier les informations ci-dessous  :</p> <ul style="list-style-type: none"> répartir l'élève dans une classe déjà créée (1) ; indiquer les langues vivantes qu'il étudie (2) ; ajouter des dispositifs (3) ; <p>L'élève est maintenant admis accepté dans l'école ou mis en admissibilité.</p> <p>Il peut être retrouvé dans les fiches élèves de l'école, en sélectionnant le bon filtre sur « STATUT » : admission acceptée ou mise en admissibilité selon la situation.</p> <p>Pour consulter le fonctionnement des fiches élèves, merci de suivre ce lien.</p>	
	

Enregistrer une admission acceptée ou une mise en admissibilité sans dossier identifié

Description	Capture d'écran
<p>Si le directeur ou la directrice souhaite admettre ou mettre en admissibilité un élève non retrouvé dans la recherche, il ou elle peut créer son dossier depuis le même écran (« Enregistrement des nouvelles admissions »).</p>	

Description

Le directeur ou la directrice doit réaliser une première recherche afin d'éviter toute création de doublon de fiche. La recherche doit identifier moins de 20 élèves afin de rendre actif le bouton « Créer une nouvelle fiche élève » (4) et de pouvoir cliquer dessus.

Il convient ensuite de cliquer sur le bouton « Créer une nouvelle fiche élève » (4). Un étapiér permet d'enregistrer l'admission de l'élève en suivant plusieurs étapes en commençant par l'étape de saisie des données d'identité de l'élève.

Etape « Identification »

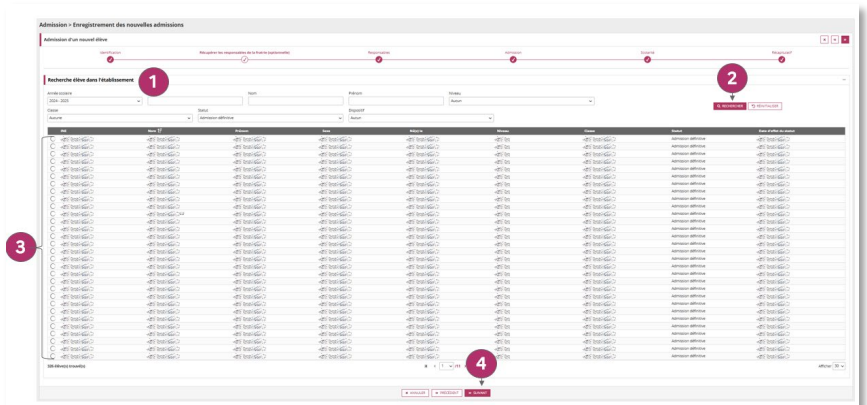
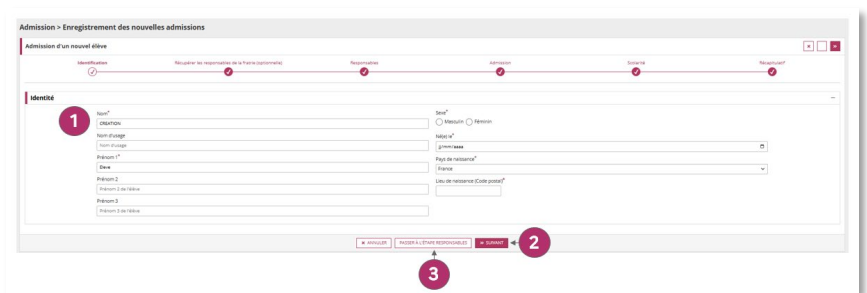
À l'étape « Identification », le directeur ou la directrice doit préciser l'identité de l'élève.

Si l'élève a déjà une fratrie dans l'école, le directeur ou la directrice peut récupérer les responsables associés à la fratrie (2). Sinon, il est possible de passer directement à l'étape « Responsable ». (3)

Etape « Récupérer les responsables de la fratrie »



À l'étape « Récupérer les responsables de la fratrie », le directeur ou la directrice peut retrouver grâce aux filtres tous les élèves admis définitifs, admis acceptés, inscrits, mis en admissibilité ou radiés dans leur école (1 & 2) afin de récupérer les responsables et les rattacher sur la nouvelle fiche élève.

Capture d'écran



Description

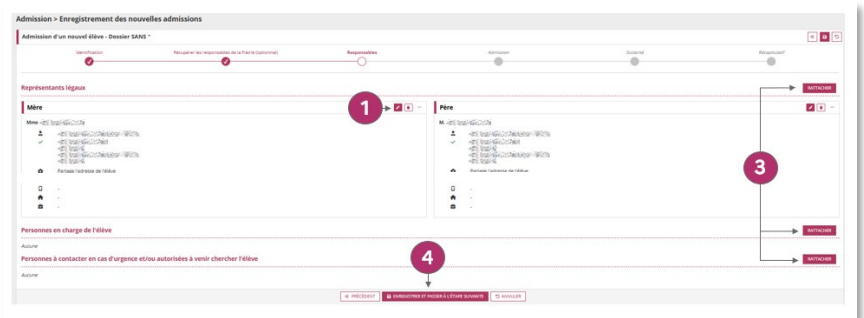
Si des responsables ont été récupérés grâce à la fratrie, alors ils s'affichent à l'étape « Responsables ».

A cette étape, il est possible de modifier  (1), supprimer  (2) ou rattacher un nouveau responsable (3).

Pour plus de précisions sur le niveau de responsabilité, reportez-vous au tableau « Les niveaux de responsabilité ».

Remarque : un élève doit obligatoirement avoir au moins un représentant légal rattaché avec qui il partage une adresse pour être inscrit.

Capture d'écran



Description


Etape « Admission »

À l'étape « Admission », le directeur ou la directrice doit préciser l'année à laquelle admettre l'élève (1), le niveau de l'élève (2) et s'il s'agit d'une admission acceptée ou d'une mise en admissibilité (3).

Remarque : Une fois enregistrées, les données ne seront plus modifiables depuis l'étapier.

La date d'effet de l'admission acceptée est par défaut celle du jour. Par défaut, la date de rentrée pour l'année N+1 s'il s'agit d'une admission pour la rentrée prochaine. Sinon, elle est initialisée à la date du jour.

« Etape « Scolarité »

À l'étape « Scolarité », le directeur ou la directrice peut modifier les informations ci-dessous  :

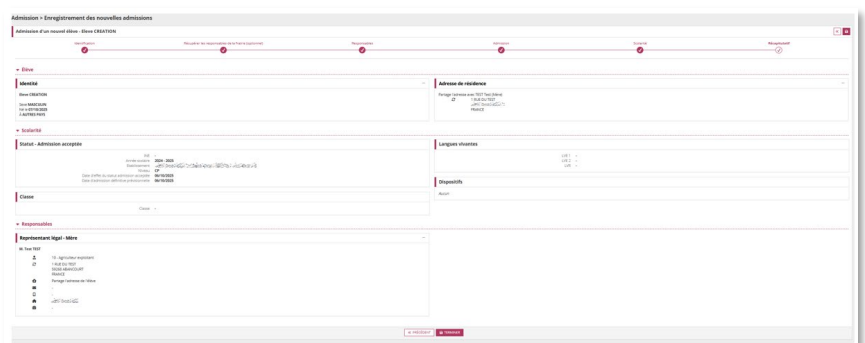
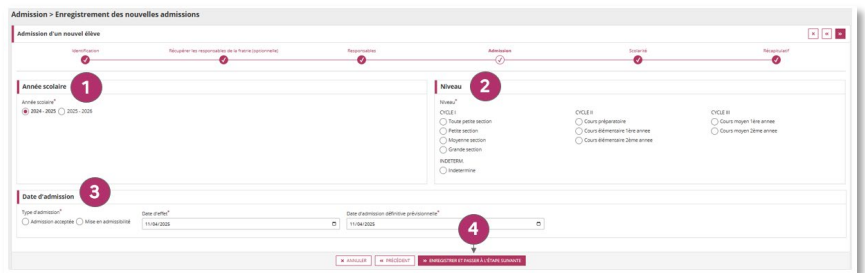
- répartir l'élève dans une classe déjà créée (1) ;
- indiquer les langues vivantes qu'il étudie (2) ;
- ajouter des dispositifs (3) ;

Etape « Récapitulatif »

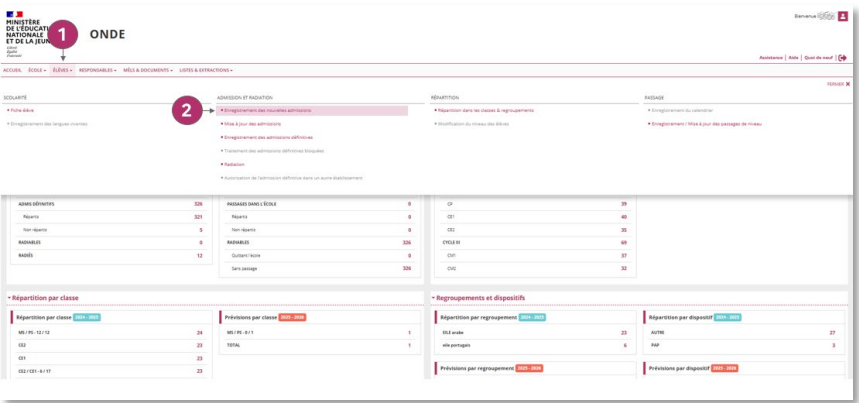
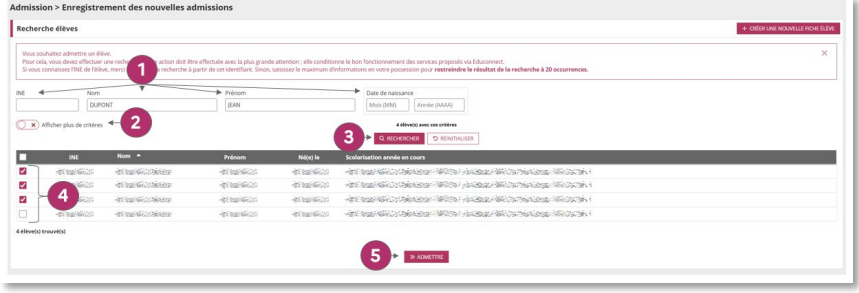
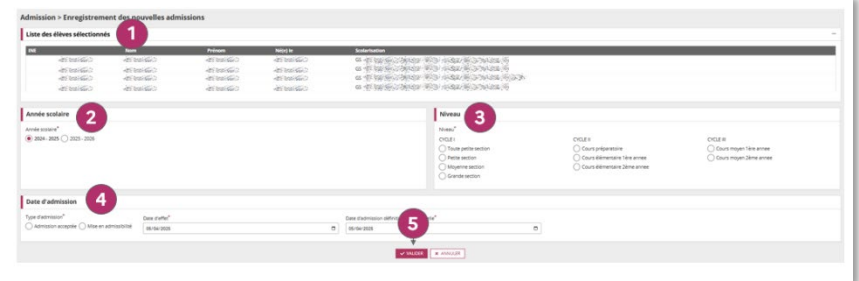
À l'étape « Récapitulatif », l'ensemble des éléments précisés par le directeur ou la directrice sont synthétisés.

Remarque : Les données de scolarité sont modifiables dans la fiche de l'élève.

Capture d'écran



Enregistrer une admission collective ou une mise en admissibilité collective

Description	Capture d'écran
<p>Pour enregistrer collectivement une admission ou une mise en admissibilité, le directeur ou la directrice doit cliquer sur le menu « Elèves », puis « Enregistrement des nouvelles admissions ».</p>	
<p>Le directeur ou la directrice doit réaliser une recherche pour identifier moins de 20 élèves.</p>	
<p>Après avoir sélectionné les élèves, le directeur ou la directrice précise l'ensemble des informations pour réaliser l'admission. Celles-ci s'appliquent pour tous les élèves, aucune différenciation n'est possible.</p>	

Remarque : Une fois enregistrées, les données ne seront plus modifiables sur cet écran.

La date d'effet de l'admission acceptée est par défaut celle du jour. La date d'admission définitive prévisionnelle est la date à laquelle l'élève doit être physiquement présent à l'école. Par défaut, la date de rentrée pour l'année N+1 s'il s'agit d'une admission pour la rentrée prochaine. Sinon, elle est initialisée à la date du jour.

Rattacher un responsable à un élève

Le directeur ou la directrice peut rattacher un responsable à un élève lors de son admission, ou depuis la fiche de l'élève.

Quels sont les niveaux de responsabilité dans Onde ?

Dans l'application, le terme « responsable » désigne toute personne en lien avec l'élève.

On distingue trois niveaux de responsabilité :

- les représentants légaux (3 maximum) : il s'agit des parents ou du tuteur. Par extension, lorsqu'un tiers délégataire a été désigné par un juge aux affaires familiales sur le fondement de l'article 377 du code civil, ce responsable est également à rattacher à ce niveau ;
- les personnes en charge de l'élève (2 maximum) : ce sont les personnes, autres que les représentants légaux, qui ont la charge effective de l'élève (ex : autres membres de la famille hébergeant l'élève, famille d'accueil, etc.) ;
- les personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève (5 maximum).

N.B : L'autorité parentale est portée par le niveau de responsabilité « représentant légal ». Pour toutes explications sur l'exercice de l'autorité parentale, vous pouvez vous référer à la brochure « L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire » téléchargeable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/document/2299/download?attachment>

Attention : Il est important d'effectuer ces rattachements avec la plus grande attention car ils conditionnent en particulier le bon fonctionnement des services proposés aux parents via le portail Scolarité services.

Le dossier de l'élève doit comporter au moins un représentant légal.

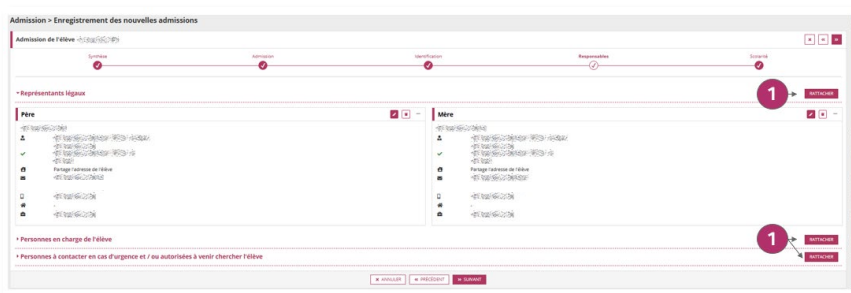
L'élève doit avoir au moins une adresse de résidence. Cela se traduit dans l'application par un rattachement d'un représentant légal ou une personne en charge avec une adresse connue et indiquer que l'élève habite à l'adresse de ce responsable.

Description

1^{ère} façon : Le directeur ou la directrice peut rattacher un responsable lors de l'admission.

L'étape « Responsable » existe lors de la récupération du dossier d'un élève (ou de sa création) pendant l'enregistrement d'une admission (ou d'une mise en admissibilité).

Capture d'écran

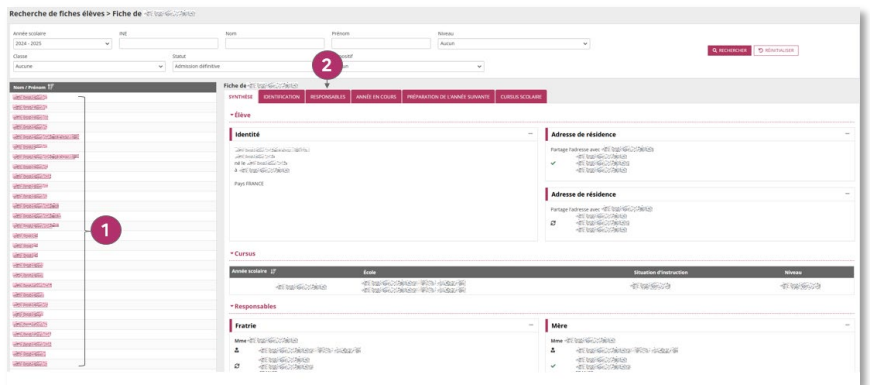


Description

2^{ème} façon: Le directeur ou la directrice peut rattacher un responsable depuis la fiche de l'élève (en cliquant sur le menu « ÉLÈVES », puis « Fiche élève » dans le volet « SCOLARITÉ »).

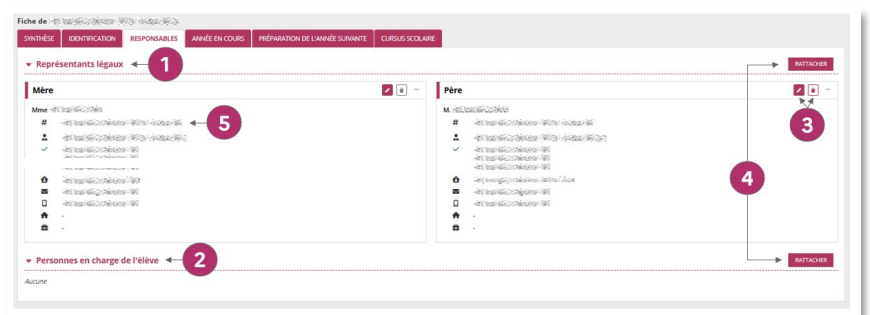
Le directeur ou la directrice identifie l'élève et se dirige vers l'onglet correspondant.

Capture d'écran



Le directeur ou la directrice peut ensuite déplier les sections dédiées aux différents niveaux de responsabilité (1), et rattacher des responsables (2).

Pour retrouver les explications sur le rattachement d'un responsable, merci de suivre ce lien.

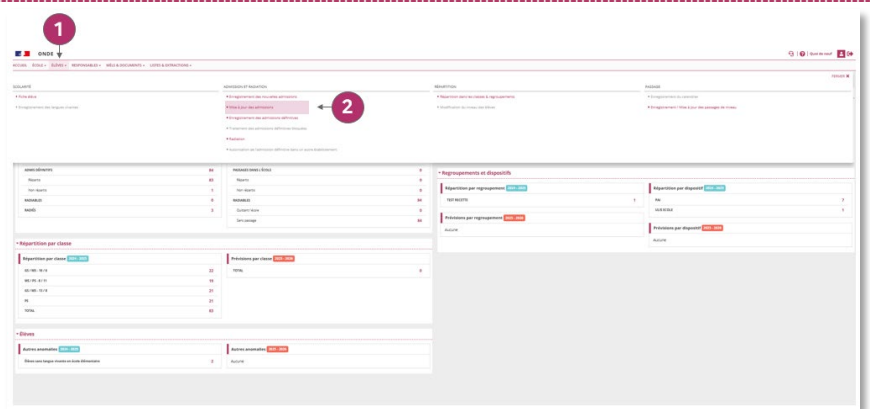


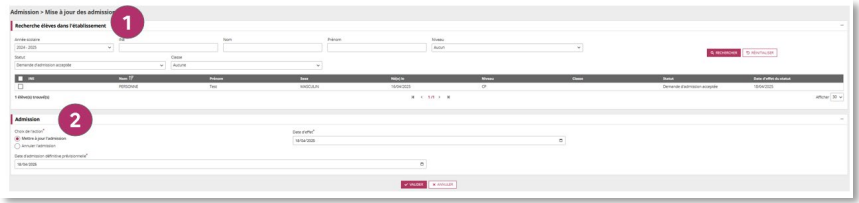
Mettre à jour ou annuler l'admission d'un élève

Description

La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Elèves » (1) sous l'intitulé « Mise à jour des admissions » (2).

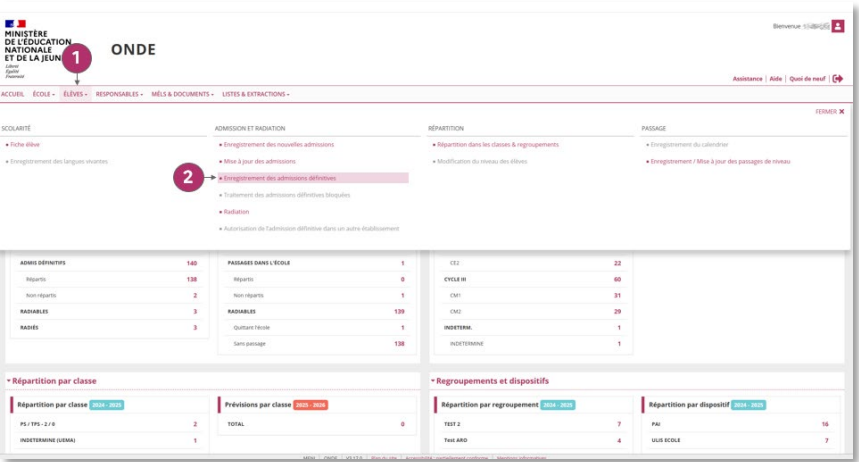
Capture d'écran



Description	Capture d'écran
<p>Les élèves admis acceptés s'affichent par défaut sur l'écran.</p> <p>Le directeur ou la directrice peut également rechercher les élèves mis en admissibilité (1).</p> <p>Le directeur ou la directrice peut mettre à jour, modifier ou annuler l'admission (4) en précisant les champs obligatoires accompagnés d'un astérisque rouge. (2).</p> <p>Si l'admission est annulée, alors l'élève revient à son statut précédent. S'il s'agissait d'un nouveau dossier dans l'application, celui-ci sera supprimé.</p>	

Enregistrer une admission définitive ou annuler une admission acceptée

C'est la présence effective de l'élève dans l'école qui permet de modifier son statut en « Admission définitive » par le directeur ou la directrice d'école. Un élève ne peut être admis définitivement que dans une école, même si l'élève peut être amené à suivre sa scolarité dans deux établissements.

Description	Capture d'écran																												
<p>La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Elèves » (1) sous l'intitulé « Enregistrement des admissions définitives » (2).</p>	 <table border="1" style="margin-top: 10px;"> <caption>Statistiques des admissions</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Nombre</th> <th>Catégorie</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ADMISS DÉFINITIFS</td> <td>140</td> <td>PASSAGÉS DANS L'ÉCOLE</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Repartis</td> <td>138</td> <td>Repartis</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Non-repartis</td> <td>2</td> <td>Non-repartis</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>RADISABLES</td> <td>3</td> <td>RADISABLES</td> <td>139</td> </tr> <tr> <td>RADÉS</td> <td>3</td> <td>Quittent l'école</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Sans passage</td> <td>138</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Nombre	Catégorie	Nombre	ADMISS DÉFINITIFS	140	PASSAGÉS DANS L'ÉCOLE	1	Repartis	138	Repartis	0	Non-repartis	2	Non-repartis	1	RADISABLES	3	RADISABLES	139	RADÉS	3	Quittent l'école	1			Sans passage	138
Catégorie	Nombre	Catégorie	Nombre																										
ADMISS DÉFINITIFS	140	PASSAGÉS DANS L'ÉCOLE	1																										
Repartis	138	Repartis	0																										
Non-repartis	2	Non-repartis	1																										
RADISABLES	3	RADISABLES	139																										
RADÉS	3	Quittent l'école	1																										
		Sans passage	138																										

Description	Capture d'écran
<p>Les élèves admis acceptés s'affichent par défaut sur l'écran.</p> <p>Le directeur ou la directrice peut filtrer les résultats, mais seulement sur l'année N et sur les élèves admis acceptés (1). D'autres filtres sont disponibles (2).</p> <p>Le directeur ou la directrice sélectionne les élèves à admettre définitivement (4) et précise les informations obligatoires accompagnées d'un astérisque rouge (5).</p> <p>Si l'admission est annulée, alors l'élève revient à son statut précédent. S'il s'agissait d'un nouveau dossier dans l'application, celui-ci sera supprimé.</p>	

Comment est attribué l'INE ?

Chaque élève admis accepté dans une école, dès sa première scolarisation, se voit attribuer automatiquement un numéro interne à l'Éducation nationale, appelé « identifiant national de l'élève » (INE) qu'il conservera pendant toute sa scolarité.

L'INE est composé de la façon suivante :

- de l'année de rentrée scolaire de création de l'identifiant (2 caractères) ;
- d'un numéro d'ordre (7 caractères) ;
- d'une clé de contrôle (2 caractères).

Le processus d'immatriculation peut être déclenché dès que les données nécessaires sont renseignées : le nom, le prénom, le sexe, la date et le lieu de naissance de l'élève ainsi que l'école de scolarisation

Dès qu'un changement de statut est effectué dans Onde (admis définitif, radié, etc), une mise à jour du statut est automatiquement envoyée à la BNIE.

Gérer les classes et regroupements

Une classe est une structure d'affectation permanente : classe ordinaire constituée pour la durée d'une année scolaire.

Un regroupement est une structure de plusieurs élèves potentiellement déjà répartis dans des classes différentes. Des dispositifs de personnalisation des parcours peuvent être associés à ces regroupements afin d'en préciser l'objet (Par exemple : UPE2A, CHAM, BILINGUE...).

Créer une classe ou un regroupement

Description

La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Ecole » (1) sous l'intitulé « Classes et regroupements » (2).

Capture d'écran

The screenshot shows the ONDE interface with the following data tables:

ADMINISTRATION		EFFECTIFS	
• Carte d'identité		• Calcul des effectifs	
• Classes et regroupements		• Elaboration des prévisions des effectifs	
• Organisation du temps scolaire		• Consultation des archives des prévisions des effectifs	
		• Suivi	

RÉPARTITION PAR CLASSE		PRÉVISIONS PAR CLASSE		REGROUPEMENTS ET DISPOSITIFS	
ADRESSES DÉFINITIVES	140	TOTAL	0	TEST 2	7
ADRESSES DÉFINITIVES	140			TOUT 4RD	4
ADRESSES DÉFINITIVES	140			USUE ÉCOLE	7

Description

Les classes et regroupements créés sur l'année en cours sont présentés par défaut. Ils peuvent être consultés en cliquant sur leur libellé

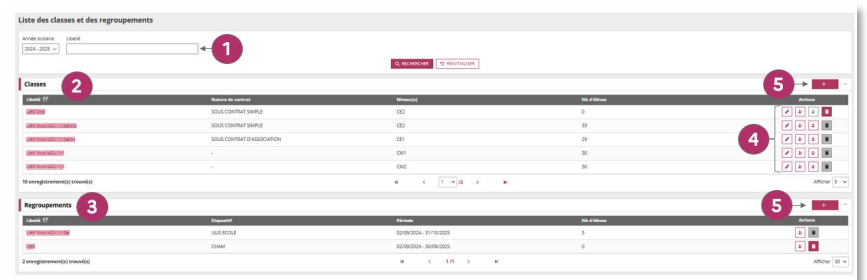
Différentes actions sont possibles (4) :

- créer une classe ;
- modifier une classe ;
- répartir/retirer un élève de la classe ou le regroupement ;
- supprimer une classe ou un regroupement **n'ayant pas d'élèves déjà répartis.**

Le directeur ou la directrice peut créer une classe ou un regroupement en cliquant sur le bouton « Créer » (5).

Remarque : pour supprimer une classe ou un regroupement, il convient de « dé-répartir » l'ensemble des élèves qui y sont déjà répartis.

Capture d'écran



Créer une classe

Description

2. Créer une classe

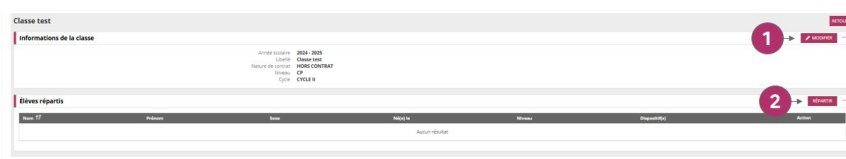
Après avoir cliqué sur le bouton « Créer », il convient de compléter tous les champs obligatoires du panel « Informations de la classe ».

Après avoir validé, la répartition des élèves dans la classe devient possible (3).

Pour pouvoir créer des classes de type UEEA / UEMA / UEE (1) et le niveau indéterminé (2), le directeur ou la directrice doit préciser au préalable la présence de ce type de classes dans son école sur sa fiche d'identité.

Une fois la classe créée, le directeur ou la directrice peut modifier les informations de la classe (1) ou répartir les élèves dans la classe (2).

Capture d'écran



Créer un regroupement

Description

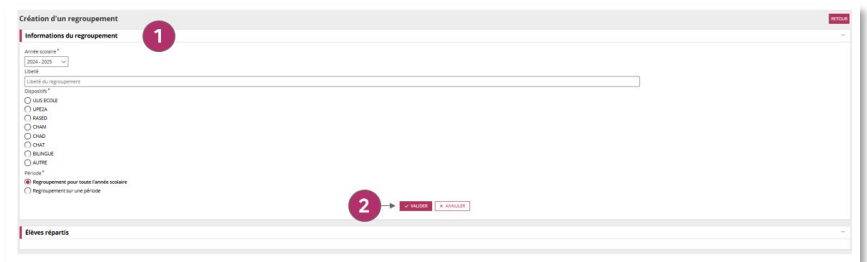
Après avoir cliqué sur le bouton « Créer », il convient de compléter tous les champs obligatoires du panel « Informations du regroupement ».

Un seul dispositif peut être associé à un regroupement.

Une fois les informations complétées et validées, il est possible de répartir les élèves.

Remarque : Plusieurs périodes peuvent être associées à un regroupement. Pour inscrire une nouvelle période, le directeur ou la directrice doit cliquer sur le bouton « Répartir ». Pour chaque répartition, il est demandé de préciser la période de répartition de l'élève.

Capture d'écran

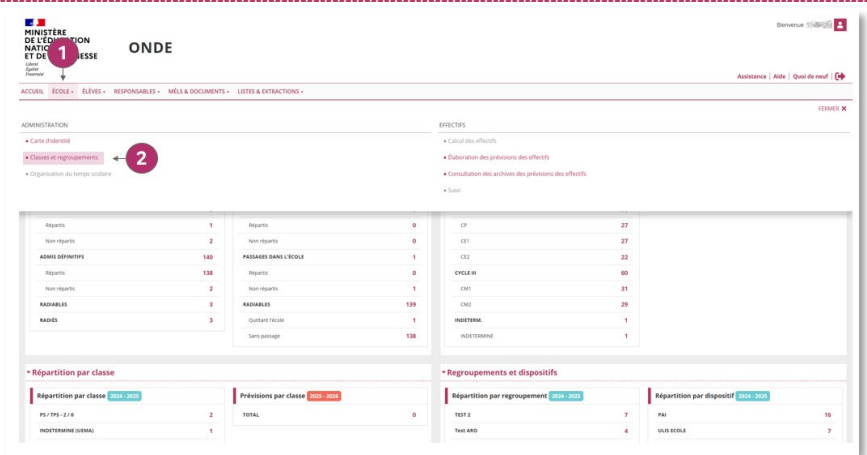





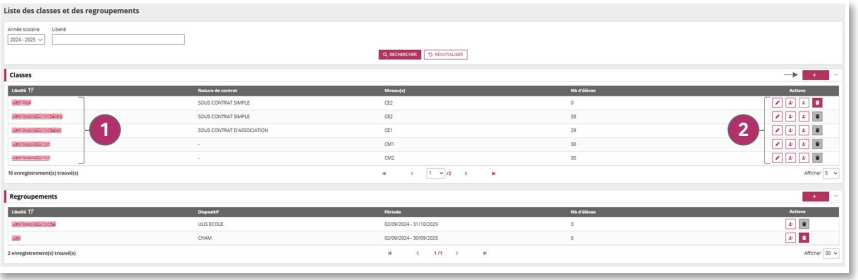
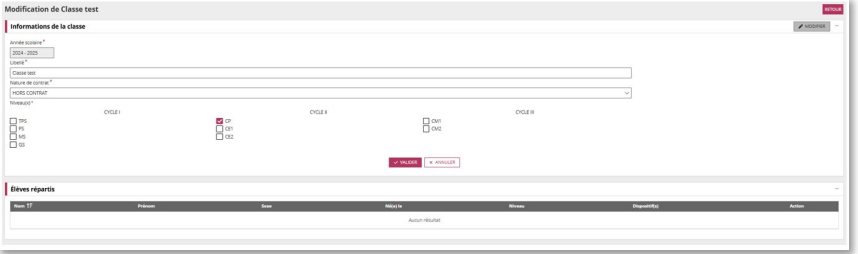
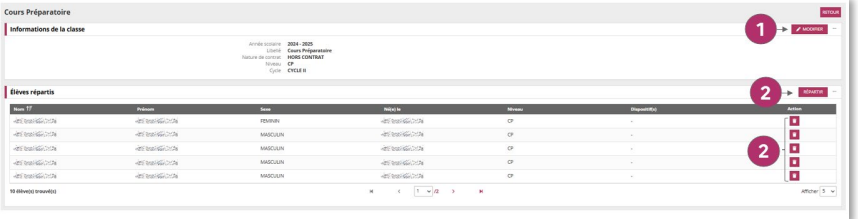
Modifier une classe

Description

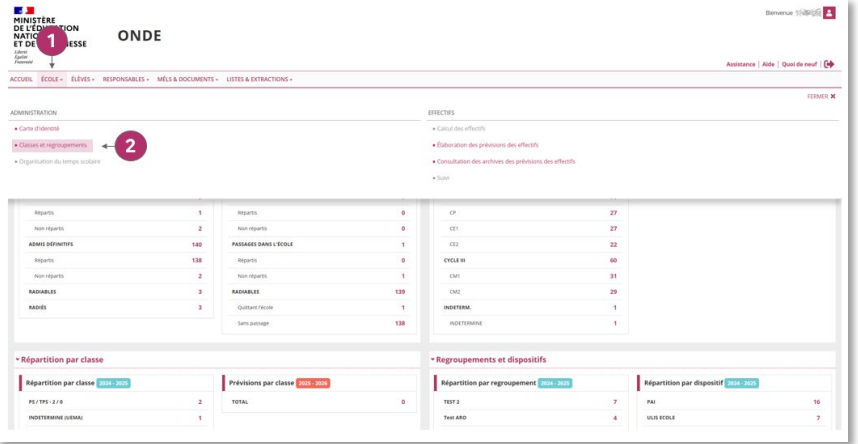
La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Ecole » (1) sous l'intitulé « Classes et regroupements » (2).

Capture d'écran




Description	Capture d'écran
<p>La modification peut se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> en cliquant sur le bouton « Modifier »  (1) ; en cliquant sur le libellé de l'école (2). <p>Si le souhait est de modifier les informations de la classe, il convient de cliquer sur le bouton « Modifier » . S'il s'agit de modifier la répartition des élèves, alors il convient de cliquer sur le libellé de la classe.</p> <p>Si le directeur ou la directrice clique sur le bouton « Modifier » , alors le panel « Informations de la classe » est modifiable. Tous les champs peuvent être modifiés, sauf l'année et le type de classe.</p> <p>La répartition peut être modifiée une fois les modifications validées.</p> <p>Si le directeur ou la directrice clique sur le libellé de la classe, alors les informations de la classe (1) et la répartition peuvent être modifiées (2).</p>	  

Supprimer une classe ou un regroupement

Description	Capture d'écran
<p>La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Elèves » (1) sous l'intitulé « Classes et regroupements » (2).</p>	

Description

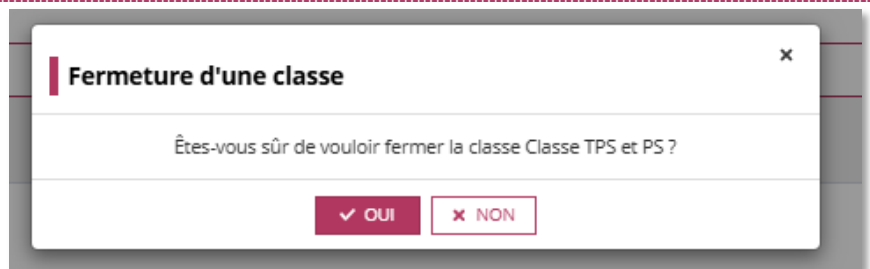
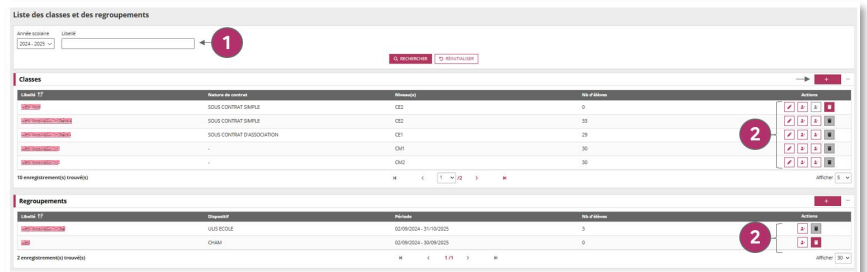
Le directeur ou la directrice peut filtrer les résultats via les champs de recherche (1).

Pour supprimer une classe ou un regroupement, le directeur ou la directrice clique sur le bouton « Supprimer »  (2).

Remarque : Seules les classes et regroupements sans élève peuvent être supprimés. Pour supprimer une classe ou un regroupement dans laquelle des élèves sont répartis, il faut donc au préalable détacher les élèves de cette classe ou de ce regroupement.

Le directeur ou la directrice confirme la suppression de la classe ou du regroupement.

Capture d'écran

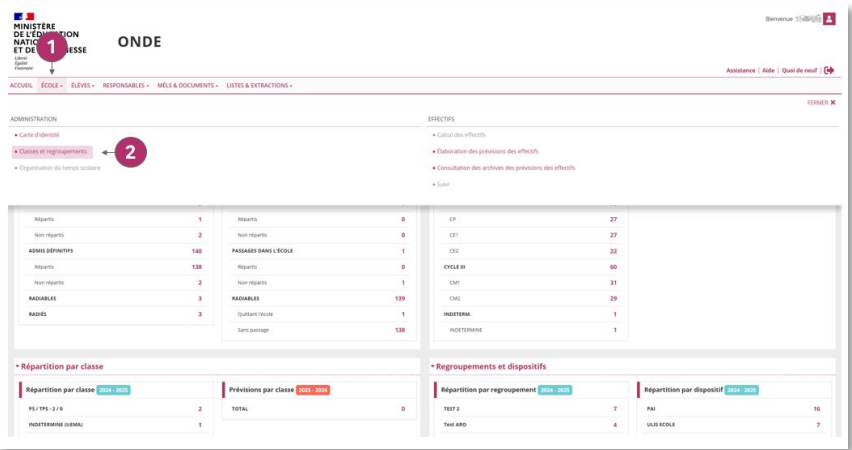
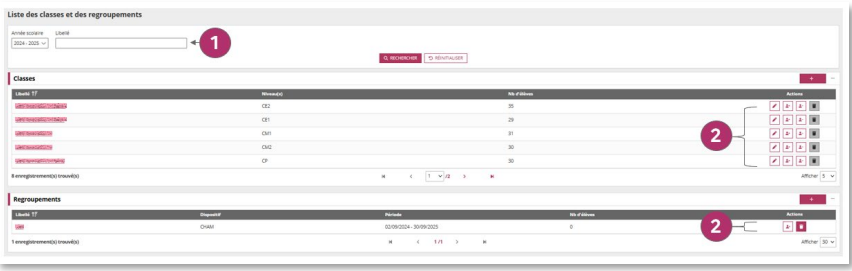


Répartir les élèves dans les classes et regroupements

La répartition d'un élève dans une classe peut se faire de plusieurs manières :

- via le menu Ecoles -> Classes et regroupements ;
- via le menu le menu Elèves -> Répartition dans les classes & regroupements ;
- à partir de la fiche de l'élève ;
- et lors de l'admission d'un élève.

Gérer les répartitions via le menu « Ecole > Classes et regroupements »

Description	Capture d'écran
<p>La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Ecole » (1) sous l'intitulé « Classes et regroupements » (2).</p>	
<p>Le directeur ou la directrice recherche la classe dans laquelle répartir un élève (ou supprimer sa répartition) (1).</p>	
<p>Les boutons liés à la répartition se trouvent dans la colonne actions (2).</p>	

Description


Les informations de la classe sont affichées en haut de l'écran.

Par défaut, les élèves non répartis et dont le niveau correspond à celui de la classe sont affichés (2).

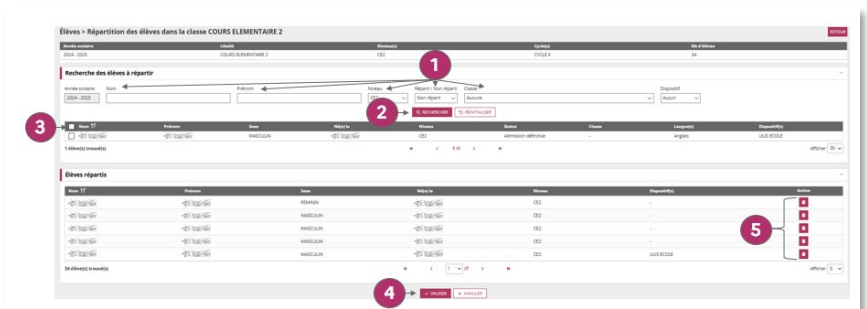
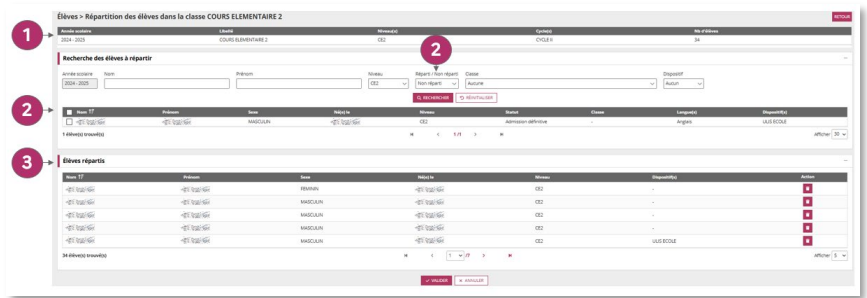
Les élèves répartis dans la classe s'affichent en bas de l'écran (3).

Pour répartir un élève, le directeur ou la directrice filtre la recherche (nom, prénom, niveau, réparti ou non, **classe de l'élève s'il est réparti dans une autre classe**) (1).

Le directeur ou la directrice peut choisir un ou plusieurs élèves à répartir (3).

Le directeur ou la directrice peut également retirer des élèves de la classe en cliquant sur le bouton « Supprimer »  (5).

Capture d'écran



Supprimer la répartition d'un élève d'une classe

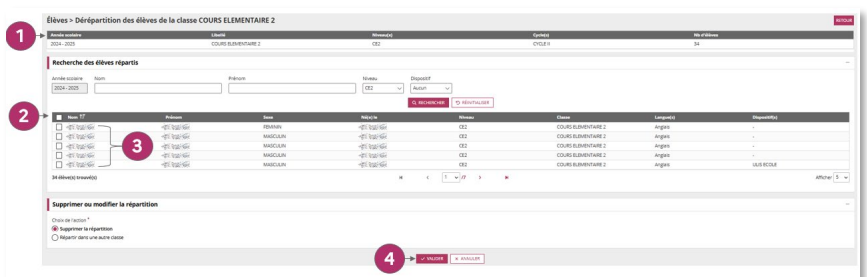
Description

Les caractéristiques de la classe sont rappelées en haut de l'écran (1).


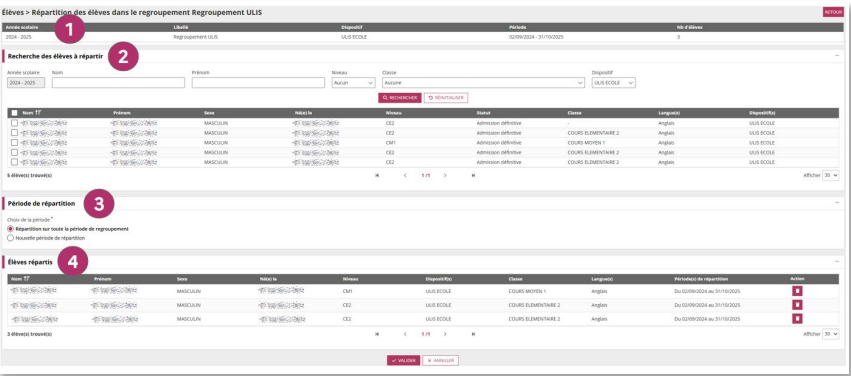
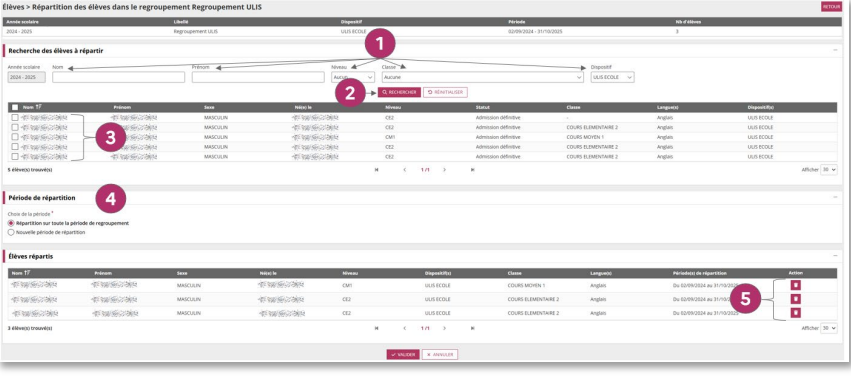

Les élèves répartis dans la classe sont affichés (2).

Le directeur ou la directrice peut, pour un ou plusieurs élèves, supprimer la répartition ou répartir dans une autre classe de même niveau (3).

Capture d'écran



Répartir ou supprimer la répartition d'un élève d'un regroupement

Description	Capture d'écran
<p>Sur la page des classes et regroupements, le bouton de répartition associé à un regroupement  redirige vers la page de répartition.</p>	
<p>Les caractéristiques du regroupement sont rappelées en haut de l'écran (1).</p>	
<p>Les élèves non-répartis et ayant le dispositif associé au regroupement sont affichés (2).</p>	
<p>Le directeur ou la directrice peut choisir la période de répartition du ou des élèves à répartir ou en proposer une nouvelle (3).</p>	
<p>Les élèves répartis dans le regroupement apparaissent en bas de l'écran (4).</p>	
<p>Le directeur ou la directrice recherche un élève à répartir dans le regroupement (1), puis le sélectionne (3). Plusieurs élèves peuvent être sélectionnés.</p>	
<p>Le directeur ou la directrice indique ensuite la période de répartition (4).</p>	
<p>Depuis cet écran, il est également possible de retirer des élèves du regroupement  (5).</p>	

Gérer les répartitions depuis le menu « Elèves -> Répartition dans les classes & regroupements »

Description	Capture d'écran
-------------	-----------------

Description

La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Elèves » (1) sous l'intitulé « Répartition dans les classes et regroupement » (2).

L'écran présente l'ensemble des élèves non répartis dans une classe (1), ainsi que les classes créées (2).

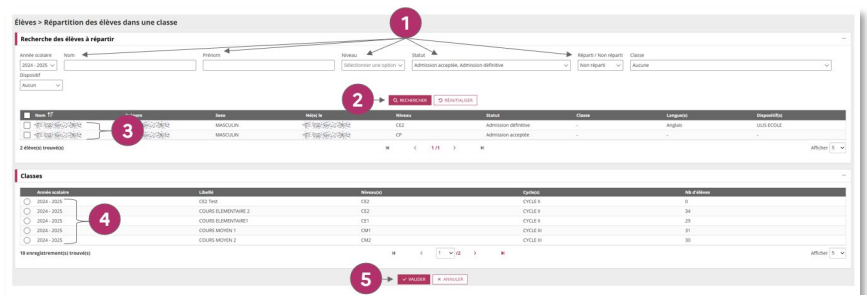
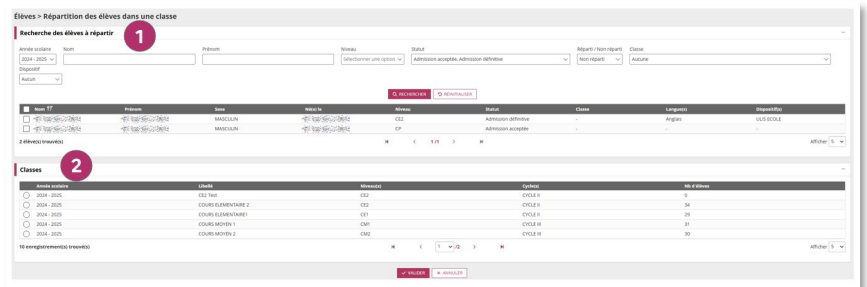
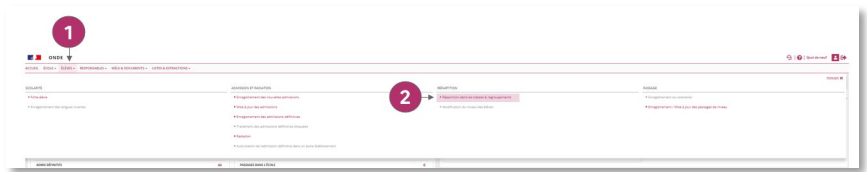
Le directeur ou la directrice peut rechercher un ou plusieurs élèves grâce aux filtres (1).

Par défaut, les élèves non répartis sont affichés. Il est possible de modifier la recherche pour changer de classe les élèves déjà répartis.

Le directeur ou la directrice sélectionne ensuite le ou les élèves à répartir (3), puis la classe dans laquelle le ou les répartir (4).

Attention : un élève ne peut être réparti dans une classe que si celle-ci correspond à son niveau. Pour procéder au changement de niveau d'un élève, il est possible de réaliser un passage en cours d'année ou de corriger un niveau mal renseigné (Cf. section suivante)

Capture d'écran



Corriger la répartition depuis la fiche élève

Il est possible de corriger la répartition et le niveau d'un élève depuis sa fiche élève. Attention, cette fonctionnalité ne doit être utilisée que pour la correction d'une erreur de saisie. Si l'élève change de niveau en cours d'année il convient alors d'utiliser la fonctionnalité « Passage > Enregistrement / Mise à jour des passages de niveau » qui permet d'historiser son cursus.

Description

La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Elèves » (1) sous l'intitulé « Fiche élève » (2).

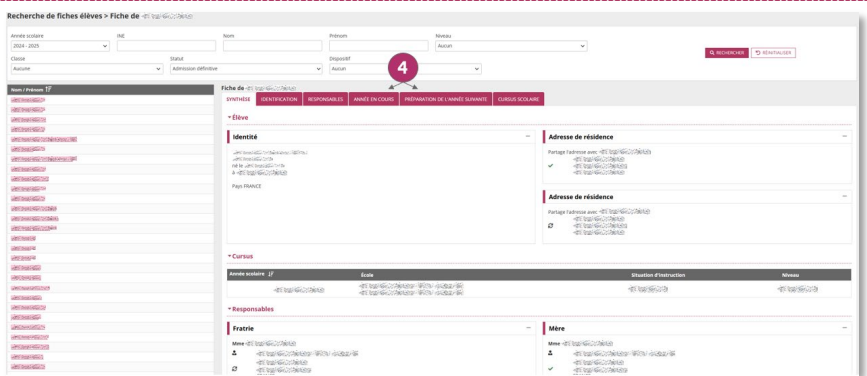
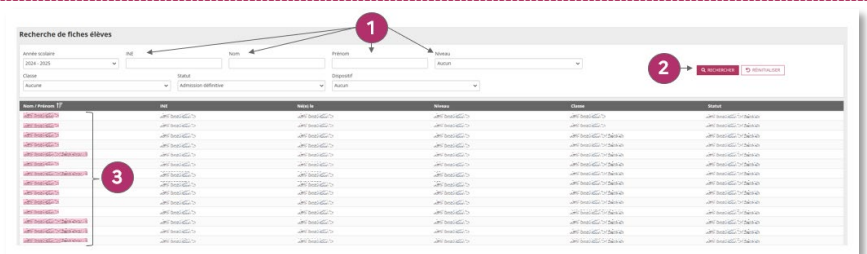
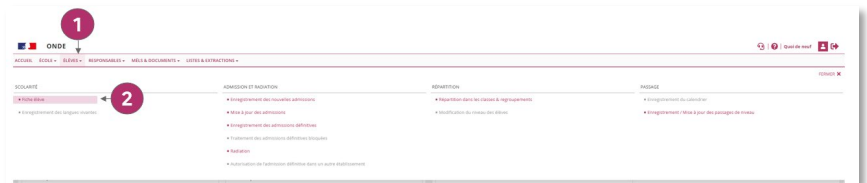
Le directeur ou la directrice recherche l'élève (1 & 2) et clique sur le nom de ce dernier (3).

Le directeur ou la directrice ouvre l'onglet :

- année en cours pour corriger une répartition sur l'année N ;
- préparation de l'année suivante pour corriger une répartition sur l'année N+1.

Le bouton « Corriger le niveau » dans le panel scolarité permet de corriger le niveau et la répartition (5).

Capture d'écran


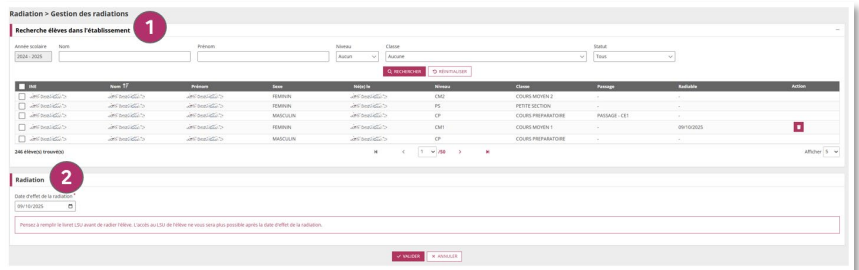
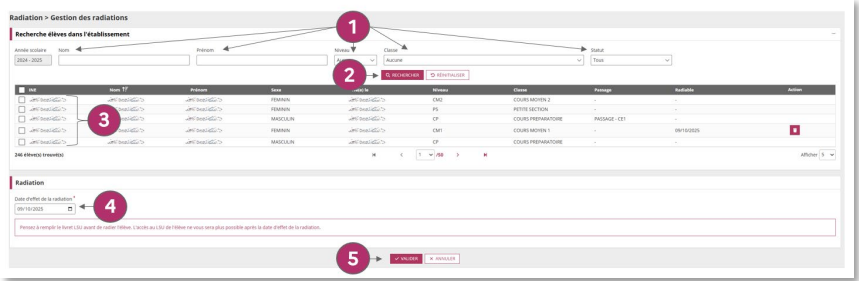


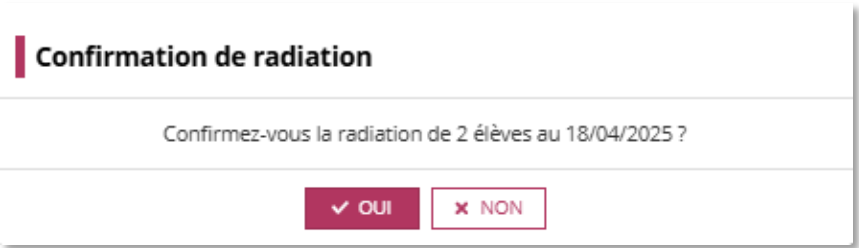
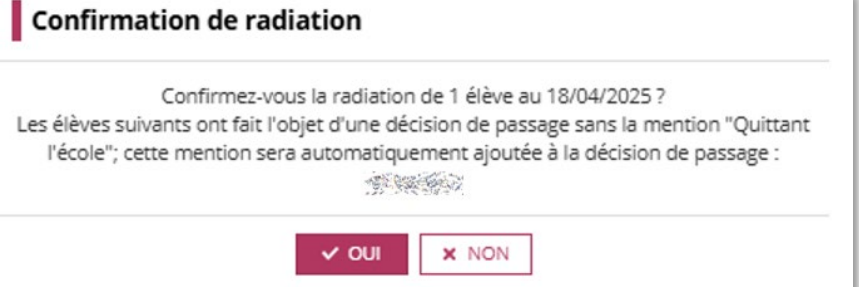
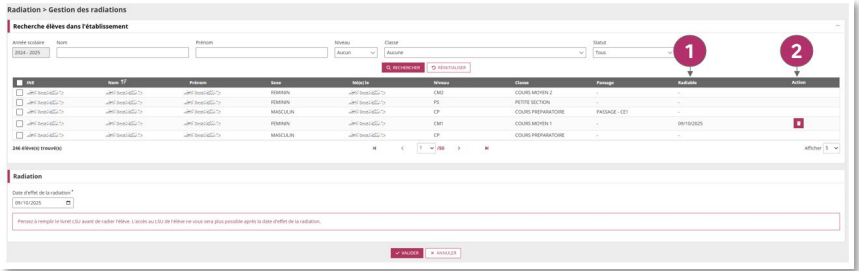
Description	Capture d'écran
<p>Le directeur ou la directrice modifie la classe et/ou le niveau de l'élève en fonction des classes existantes dans l'école (6), puis clique sur « Valider » pour finaliser l'opération (7).</p>	

Radier les élèves

Le directeur ou la directrice doit enregistrer la radiation de tout élève quittant l'école pour permettre au directeur ou à la directrice de la nouvelle école de pouvoir admettre définitivement l'élève. Pour rappel, un élève ne peut pas être admis définitivement dans plusieurs écoles d'où l'importance de procéder à la radiation.

Il doit indiquer la date à laquelle l'élève n'est plus présent dans l'école : **date d'effet de la radiation.**

Description	Capture d'écran
<p>La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Elèves » (1) sous l'intitulé « Radiation » (2).</p>	
<p>Les élèves admis définitifs dans l'école sont affichés par défaut (1). Le deuxième panel permet d'indiquer la date de radiation (2).</p>	
<p>Le directeur ou la directrice recherche le ou les élèves à radier grâce aux filtres (1 & 2) et les sélectionne (3). La date de radiation doit être obligatoirement renseignée. Elle peut être immédiate ou différée dans l'année en cours (4). Remarque : L'élève sera considéré comme « Radiable »</p>	

Description	Capture d'écran
<p>jusqu'au jour de sa radiation.</p> <p>Une confirmation est demandée.</p>	
<p>Si un passage de niveau N+1 existe pour l'élève, indiquant que l'élève ne quitte pas l'école, le message de confirmation est différent.</p> <p>Le passage de niveau est modifié dès la validation.</p>	
<p>Le directeur ou la directrice retrouve les élèves au statut radiable sur l'écran dans la colonne « Radiable » (1).</p> <p>Tant qu'un élève est au statut radiable, le directeur ou la directrice peut supprimer la radiation (2). Au-delà de cette date, la radiation est définitive.</p>	

Gérer les décisions de passage

La fonctionnalité « passage », disponible dans le menu « Elèves », permet

- d'enregistrer le calendrier des passages (non livré actuellement) ;
- enregistrer les décisions de passage pour les élèves.

Tous les élèves admis définitivement dans l'école doivent avoir fait l'objet d'une saisie de passage de niveau avant la bascule de changement d'année scolaire pour que le directeur ou la directrice puisse les récupérer à l'état admis définitif avec le niveau scolaire correspondant. **Si l'opération n'est pas réalisée, tous les élèves sans passage de niveau seront radiés.**

Le tableau de bord affiche également une information au directeur ou à la directrice sur le nombre de passages de niveau à enregistrer et ce, à partir du 15 avril de chaque année (30 novembre pour la Nouvelle-Calédonie).

Enregistrer et mettre à jour les passages de niveau

Cette fonctionnalité permet de réaliser deux actions distinctes :

- **enregistrer globalement les passages au niveau supérieur** pour tous les élèves de l'école n'ayant pas encore de décision de passage pour l'année N+1 ;
- **enregistrer ou mettre à jour un passage de niveau** sur l'année N ou N+1 pour un ou plusieurs élèves.

Seuls les élèves admis définitifs, avec un INE et répartis dans une classe sont éligibles à l'enregistrement d'une décision de passage. Le passage est effectif lors du changement d'année : l'élève sera automatiquement admis définitif avec son nouveau niveau.

La saisie de la décision de passage permet la continuité de la scolarité de l'élève et éviter de repasser par le processus d'inscription/admission.

Si un élève n'a pas de décision de passage lors du changement d'année, alors il est automatiquement radié.

Dans le cas particulier des élèves changeant de niveau en cours d'année scolaire, le passage est alors effectif immédiatement.

Description

Capture d'écran

Description

La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Elèves » (1) sous l'intitulé « Enregistrement/Mise à jour des passages de niveau » (3).

Capture d'écran



Description

Le directeur ou la directrice peut réaliser un passage collectif sur l'année N+1 pour tous les élèves sans décision de passage (1). (Sur la capture, 7 élèves sont concernés)

Attention : La fonctionnalité s'adresse uniquement aux élèves admis définitifs et répartis dans une classe. Les élèves non concernés sont affichés dans un encadré rouge en haut de la page (Sur la capture, 2 élèves ne seront pas traités)

Il est possible de mettre à jour ou d'enregistrer un passage pour un ou plusieurs élèves sur l'année N+1.

Le directeur ou la directrice recherche les élèves (1 & 2), les sélectionne (3) et précise la décision de passage (4).

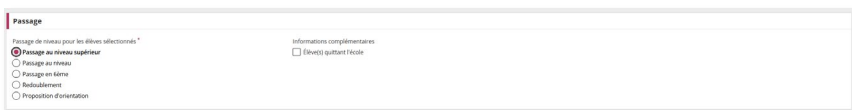
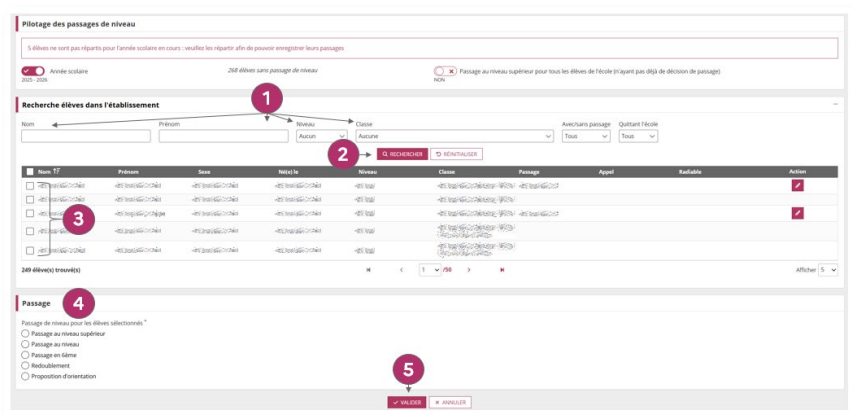
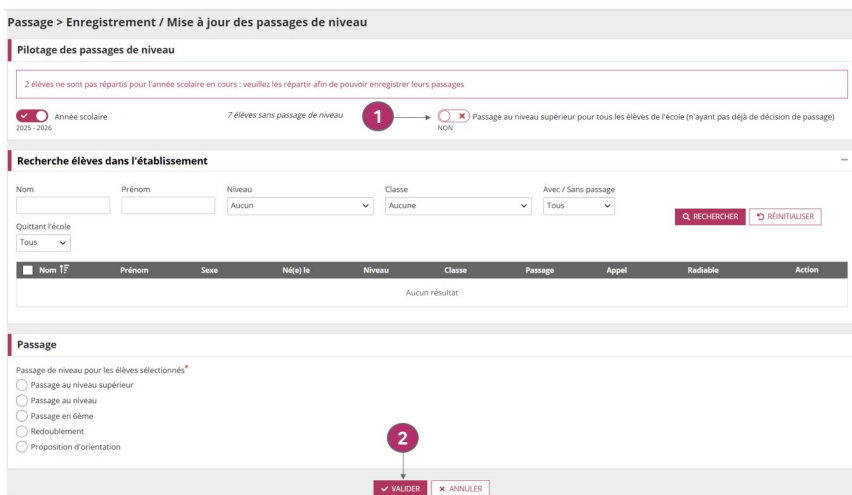
La décision de passage peut être associée avec la mention « Elève quittant l'école ».



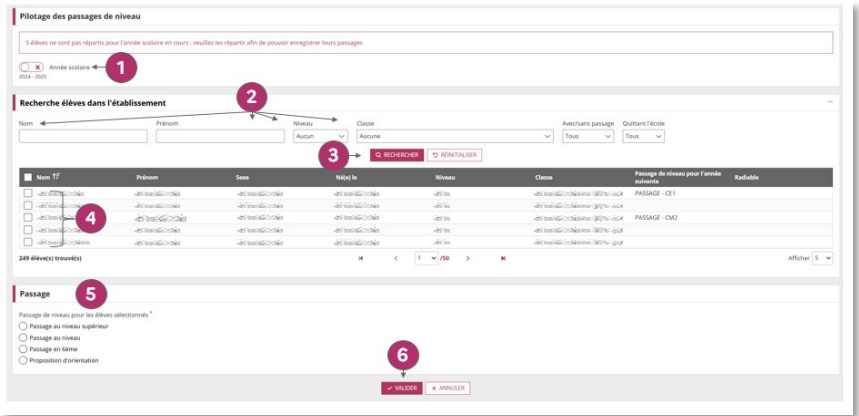
L'avis de l'IEN est requis uniquement en cas de demande de redoublement pour un élève qui redouble pour la seconde fois.

Remarque : le bouton est automatiquement coché et non modifiable lorsque l'option « passage en 6^{ème} » est sélectionnée.

De même, lorsqu'un élève change de cycle et que l'école ne propose pas le cycle suivant, il est automatiquement considéré comme « quittant l'école ». Cette information reste néanmoins

Capture d'écran



Description	Capture d'écran
<p>modifiable par le directeur ou la directrice.</p>	
<p>Une modale de confirmation apparaît.</p>	
<p>Un message d'alerte apparaît si :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'option « passage au niveau » implique de faire passer l'élève à un niveau inférieur ou égal au niveau que possède déjà l'élève ; l'option « passage en 6^{ème} » est sélectionnée pour un élève dont le niveau est inférieur au CM2. 	
<p>Il est possible de mettre à jour ou d'enregistrer un passage pour un ou plusieurs élèves sur l'année N.</p>	
<p>Il suffit d'indiquer l'année dans le premier panel (1).</p>	

Enregistrer une demande d'appel

Lorsqu'une décision de passage est prise pour un élève, ses représentants légaux ont la possibilité d'introduire un recours auprès de la commission départementale d'appel. Cette procédure ne s'applique toutefois qu'aux décisions de redoublement.

Le directeur ou la directrice d'école enregistre les demandes d'appels des familles dans Onde afin que le Dasen puisse récupérer la liste des élèves concernés par la commission départementale d'appel.

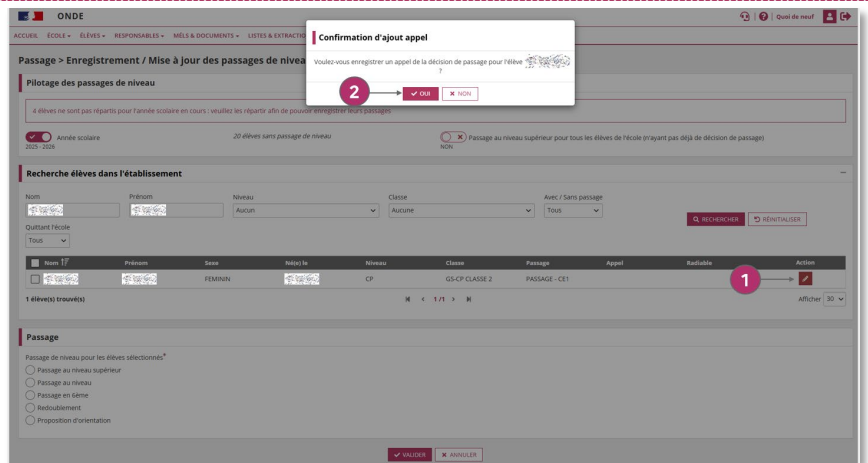
La décision prise par la commission départementale d'appel vaut décision définitive de passage dans la classe supérieure, de redoublement ou de raccourcissement de la durée du cycle d'enseignement.

Description

Pour enregistrer un appel de la décision de passage d'un élève, le directeur ou la directrice d'école doit rechercher cet élève et cliquer sur le bouton « création » (1).

Un appel peut être supprimé. A la place du bouton « Création », un bouton « Suppression » permet de supprimer l'appel.

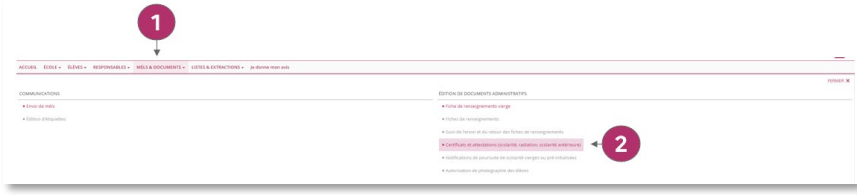


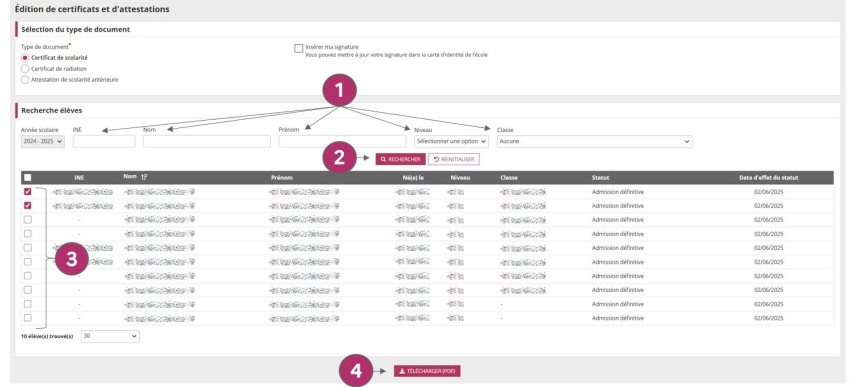
Capture d'écran



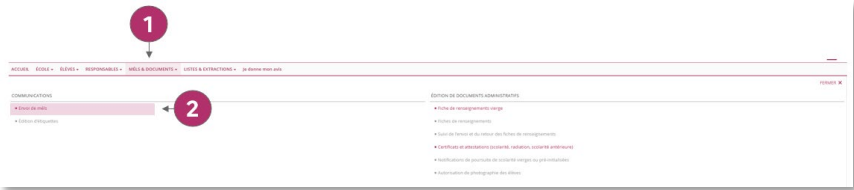
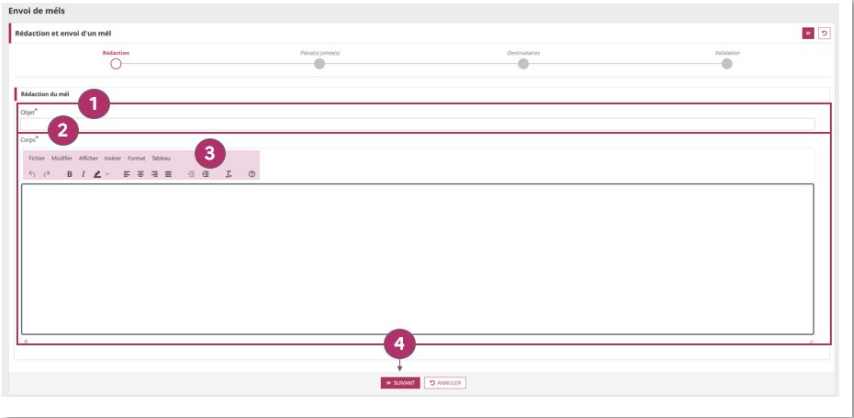
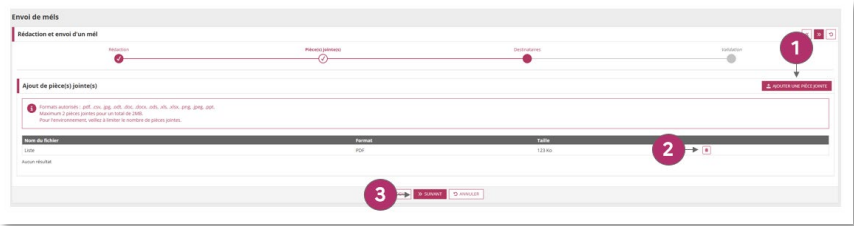
Générer un document administratif

Plusieurs documents administratifs peuvent être édités par le directeur et la directrice d'école :

- **le certificat de scolarité** : ce certificat atteste de la présence d'un élève dans l'école à la date du jour de son édition ;
- **le certificat de radiation** : ce certificat atteste que l'élève a quitté (ou va quitter) l'école à la date d'effet mentionnée. Celui-ci est disponible pour les élèves radiés ou radiables (élèves dont la date de radiation n'est pas arrivée à échéance). Le directeur ou la directrice d'école ne peut générer ce certificat que pour un élève radié en cours d'année ;
- **l'attestation de scolarité antérieure** : cette attestation permet d'avoir l'ensemble du cursus de l'élève. Elle ne peut être éditée que par le directeur ou la directrice de l'école où l'élève est admis définitivement.

Description	Capture d'écran
<p>La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Méls & documents » (1) sous l'intitulé « Certificats et attestations » (2).</p>	
<p>Le directeur ou la directrice d'école doit choisir entre les trois documents disponibles : le certificat de scolarité ou de radiation et l'attestation de scolarité antérieure (1).</p>	
<p>La signature du directeur ou de la directrice d'école peut être insérée dans les documents.</p>	
<p>Une fois le document sélectionné, le directeur ou la directrice d'école doit rechercher (1 et 2) et sélectionner (3) les élèves concernés afin de télécharger un certificat ou une attestation (4).</p> <p>Si plusieurs élèves sont sélectionnés, les certificats ou attestations seront concaténés dans un seul document PDF.</p>	

Envoyer un mél

Description	Capture d'écran
<p>La fonctionnalité d'envoi de mél est accessible depuis le menu « Méls & documents » (1) sous l'intitulé « Envoi de méls » (2).</p>	
<p>L'envoi de mél s'effectue via un étapier.</p> <p>Pour comprendre le fonctionnement d'un étapier, merci de suivre ce lien.</p> <p>Etape « Rédaction »</p> <p>La première étape consiste à renseigner l'objet (1) et le corps du mél (2). Ce dernier pouvant être mis en forme au travers de plusieurs options (3).</p>	
<p>Etape « Pièces(s) jointe(s) »</p> <p>A cette étape, le directeur ou à la directrice d'école peut ajouter (1) ou supprimer (2) des pièces jointes destinées à accompagner le courrier.</p> <p>Remarque : Les pièces jointes ne sont pas obligatoires.</p>	

Description

Capture d'écran

Etape « Destinataires »

L'écran présente par défaut les responsables ayant un enfant admis définitivement dans l'école, sans filtre appliqué.

Le directeur ou la directrice d'école peut :

1. filtrer la recherche via le bandeau (1 puis 2),
2. sélectionner un ou plusieurs destinataires du mél (3).

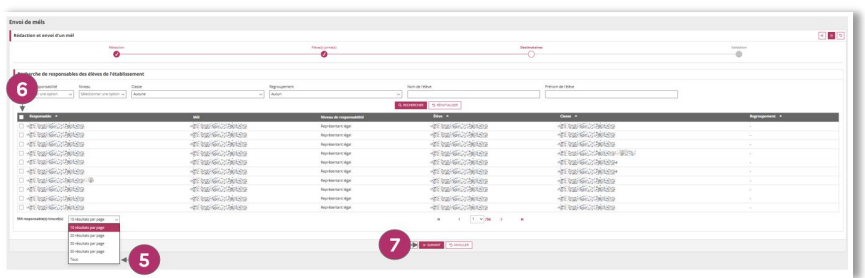
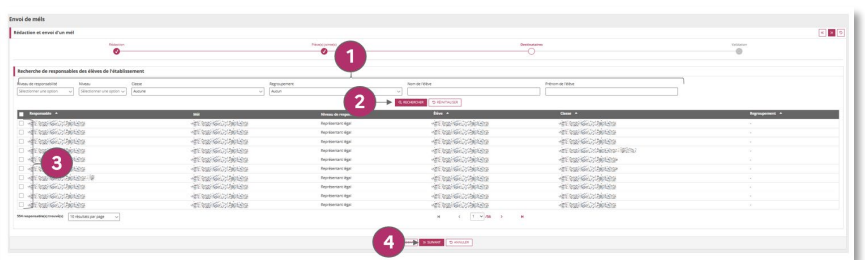
Attention :

- les responsables sans adresse mél peuvent être sélectionnés, mais ne recevront pas le message ;
- l'encoche dans l'en-tête de la colonne « Responsable » ne sélectionne que les responsables visibles à l'écran.

Pour sélectionner tous les responsables trouvés, il faut :

1. cliquer sur « Tous » pour afficher l'ensemble des résultats (5) ;

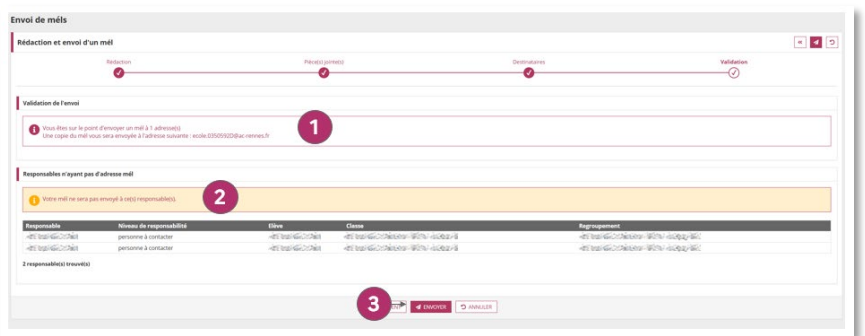
cliquer sur l'en-tête de la colonne pour tout sélectionner (6).



Etape « Validation »

La dernière étape permet de visualiser les responsables qui recevront le mél (1).

Pour ceux dont l'adresse mél n'est pas précisée, le mél ne leur sera pas envoyé (2).



Description	Capture d'écran
Le directeur ou la directrice d'école mél peut enfin envoyer le mél (3).	

Editer des listes

Le directeur ou à la directrice d'école peut éditer des listes au format PDF ou CSV. Actuellement, seules deux types de listes sont disponibles :

- la liste des personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève ;
- la liste des élèves par classe ou regroupement.

Ces listes ne peuvent être utilisées qu'au sein de l'école. Elles ne doivent en aucun cas être utilisées à d'autres fins que pour les besoins de l'école.

Editer la liste des personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève

Description	Capture d'écran
La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Listes & extractions » (1) sous l'intitulé « Liste des personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève » (2).	 The screenshot shows the ONDE web application interface. At the top, there is a navigation bar with the logo of the Ministry of National Education, Higher Education and Research (ONDE) and the text 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE'. Below the navigation bar, there is a menu with items: ACCUEIL, ÉCOLE, ÉLÈVES, RESPONSABLES, MÉLS & DOCUMENTS, and LISTES & EXTRACTIONS. The 'LISTES & EXTRACTIONS' menu is highlighted with a red circle and the number 1. Below the menu, there is a section titled 'LISTES' with a 'FERMER X' button. Under 'LISTES', there are two options: 'Liste des personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève' (highlighted with a red circle and the number 2) and 'Liste des élèves par classe ou regroupement'. Below these options, there are two summary boxes: 'Liens élève-responsable erronés' with a value of 0, and 'Liens élève-responsable erronés' with a value of 0. At the bottom, there are two more summary boxes: 'Élèves sans langue vivante en école élémentaire' with a value of 11, and 'Élèves sans langue vivante en école élémentaire' with a value of 1.

Depuis ce menu, le directeur ou la directrice d'école peut télécharger :

- la liste des personnes à contacter en cas d'urgence (1);
- la liste des personnes autorisées à venir chercher l'élève (1).

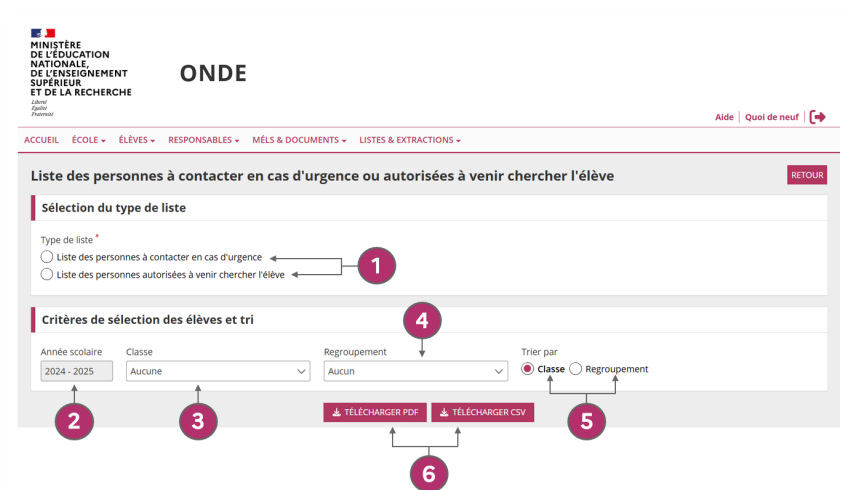
Une fois le type de liste sélectionné, le directeur ou la directrice d'école dispose des filtres afin d'affiner la liste en fonction de ses besoins :

- **par classe** : la liste affichera uniquement les élèves associés à la classe sélectionnée (3);
- **par regroupement** : la liste affichera uniquement les élèves associés au regroupement sélectionné ;
- **par classe ET regroupement** : si les deux critères sont précisés, la liste affichera les élèves qui répartis à la fois la classe choisie et le regroupement sélectionné.

Options d'affichage : il est possible de choisir la manière dont les élèves sont regroupés dans la liste :

- **par classe** : les élèves sont regroupés et affichés selon leur classe ;
- **par regroupement** : les élèves sont regroupés et affichés selon leur regroupement.

Une fois les paramètres précisés, le



directeur ou la directrice d'école peut télécharger la liste au format PDF ou CSV en cliquant sur le bouton correspondant (6).

Editer la liste des élèves par classe ou regroupement

Description

La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Listes & extractions » (1) sous l'intitulé « Liste des élèves par classe ou regroupement » (2).

Depuis ce menu, le directeur ou la directrice d'école peut télécharger :

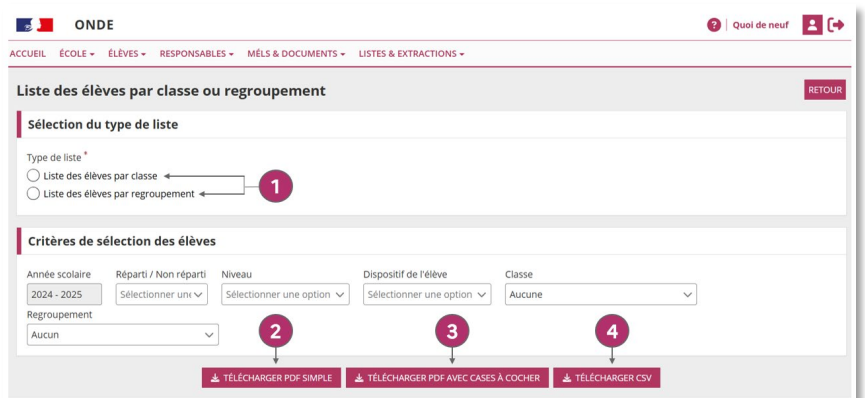
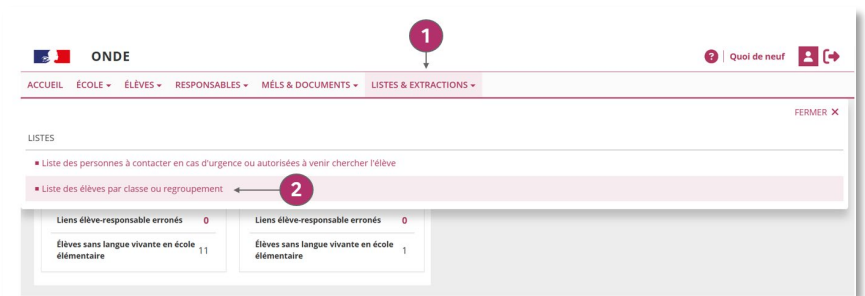
- la liste des élèves par classe (1) ;
- la liste des élèves par regroupement (1).

Une fois le type de liste sélectionné, le directeur ou la directrice d'école peut la personnaliser grâce aux différents critères de sélection disponibles sur la page. Si ceux-ci sont complétés, la liste contiendra les élèves qui correspondent aux critères indiqués.

Attention : si une classe est sélectionnée au niveau des filtres, alors seuls les élèves répartis dans la classe en question seront affichés.

Une fois la liste personnalisée, le directeur ou la directrice d'école peut télécharger la liste au format PDF simple (2), avec des cases à cocher (3) ou au format CSV (4) en cliquant sur les boutons correspondants.

Capture d'écran




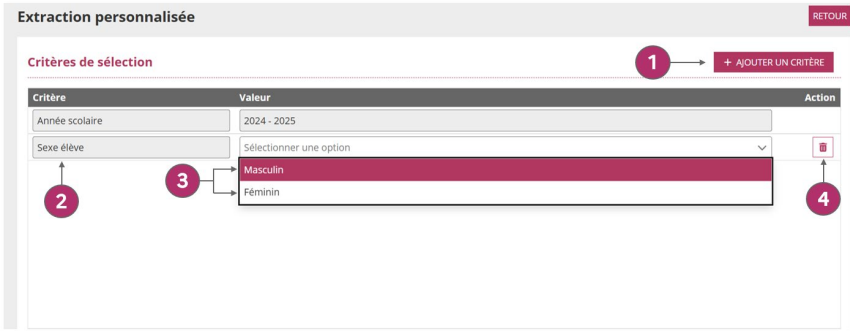
Extraction des listes personnalisées

Le directeur ou à la directrice d'école peut **générer des listes** en fonction des besoins grâce à la **fonctionnalité d'extractions des listes personnalisées**.

Cette fonctionnalité permet de **définir le périmètre des données à extraire** (critères de sélection), puis de **choisir les données à inclure** dans la liste à générer.

Le directeur ou directrice d'école peut ainsi créer une extraction personnalisée, **organisée selon les informations qu'il/elle souhaite faire apparaître** dans la liste.

Générer une liste personnalisée

Description	Capture d'écran
<p>La fonctionnalité est accessible depuis le menu « Listes et extractions » (1) sous l'intitulé « Extraction personnalisée » (2).</p>	
<p>Depuis ce menu, il est possible de générer une extraction personnalisée des élèves en fonction d'un périmètre défini, puis la télécharger.</p> <p>Seuls les élèves admis définitifs et admis acceptés de l'année scolaire en cours sont disponibles dans les extractions.</p> <p>Dans un premier temps, il faut définir le périmètre des élèves extraire (1) puis ajouter les critères de sélection (2) parmi les 7 proposés :</p> <ul style="list-style-type: none">• année scolaire, sélectionné par défaut sur l'année en cours ;• nom de famille élève ;• sexe élève ;• niveau élève ;• nom de famille responsable ;	

- niveau de responsabilité ;
- statut élève (pour le profil DEC).

Pour chaque critère, il faut indiquer une valeur pour filtrer l'extraction.

Vous pouvez supprimer à tout moment un critère sélectionné (4), à l'exception de l'année scolaire qui reste obligatoire.

Attention : Il est possible d'ajouter les 7 critères. Cependant, le bouton « Ajouter un critère » (1) restera grisé tant qu'aucune option n'aura été définie pour le critère ajouté précédemment.

Dans un second temps, il faut **sélectionner les données à extraire**.

Dans l'écran, les **données disponibles** sont positionnées à gauche (1) et les **données sélectionnées** à droite (2).



Les données disponibles permettent de **définir les colonnes du fichier d'extraction**. Elles sont réparties en trois catégories :

- Élève ;
- Responsable ;
- Scolarité.

Chaque catégorie peut être développée ou réduite pour afficher ou non les différentes données disponibles (3).

La partie de droite permet d'**ordonner les colonnes du fichier d'extraction**, en fonction



des données sélectionnées   (4). Chaque donnée peut être supprimée si besoin (5).

Pour obtenir la liste personnalisée, il faut cliquer sur le bouton « Télécharger CSV » (6). Le fichier téléchargé est au format CSV.

Remarque : après le téléchargement d'une extraction personnalisée, les critères et données saisies ne sont pas sauvegardés. **Une évolution est en cours afin de permettre la sauvegarde d'une extraction type.**

Utilisation d'une solution privée interfacée avec Onde

La nouvelle version de Onde introduit une évolution majeure dans la gestion des données des écoles privées interfacées.

Dans Onde V1, les directeurs et directrices d'école devaient générer un fichier à partir de leur application de gestion, puis se connecter à Onde pour importer ce fichier manuellement. Ce mode de fonctionnement n'existe plus pour la nouvelle version de Onde.

Désormais, avec Onde V2, toutes les saisies et modifications doivent être effectuées directement dans l'outil de gestion fourni par l'éditeur. Il appartient à l'éditeur de mettre en place un dispositif permettant le transfert automatique des données mises à jour vers Onde.

Attention : Les directeurs et directrices disposant d'une clé OTP conservent leur accès à la nouvelle application Onde. Toutefois, il est recommandé de s'y connecter uniquement afin de **vérifier** que les **modifications réalisées** dans l'outil de l'éditeur ont bien été **répercutées dans Onde**, et non pour y effectuer directement des changements.

Actuellement, l'application Onde reste accessible en mode saisie et modification pour toutes les écoles, qu'elles soient en saisie directe ou en mode « interfacé ». Une évolution est prévue dans une version ultérieure afin d'ouvrir Onde en mode **consultation** pour les écoles privées utilisant le mode interfacé.